



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

21^e séance plénière

Jeudi 6 octobre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de Sa Majesté le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'IZZADDIN WADDAULAH, Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam.

Sa Majesté le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'IZZADDIN WADDAULAH, Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam, Sa Majesté le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'IZZADDIN WADDAULAH, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Sa Majesté le Sultan Haji Hassanal Bolkiah Mu'IZZADDIN WADDAULAH (*interprétation de l'anglais*) : Mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à cette haute fonction. Vous êtes bien connu dans les milieux des Nations Unies et votre élection constitue un hommage à votre pays, la Côte d'Ivoire, et à vous-même.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Insanally et le remercier pour sa contribution importante.

Nous sommes fiers qu'un pays membre, comme nous, du Commonwealth ait servi l'Organisation des Nations Unies avec autant de compétence et de distinction.

C'est un grand plaisir pour moi que de souhaiter la bienvenue à l'Afrique du Sud à l'occasion de son retour au sein de l'Assemblée générale. Nous admirons depuis longtemps la façon courageuse dont le Président Mandela a dirigé la lutte de son pays pour la liberté. Il se trouve maintenant face à des défis tout aussi grands pour reconstruire l'Afrique du Sud. Nous lui souhaitons plein succès.

Il me faut aussi féliciter le peuple palestinien du courage et de la vision politique qui l'ont amené à signer les Accords de paix historiques. Le peuple palestinien doit aussi relever le défi d'oublier son passé douloureux pour bâtir un avenir pacifique et prospère. Pour réussir, il aura besoin de l'appui de la communauté internationale et des Nations Unies.

Dans notre région, le peuple cambodgien lutte aussi pour bâtir un avenir nouveau. Les Nations Unies ont joué un rôle crucial au Cambodge, mais il reste des obstacles. Mon pays appuie les efforts du Roi Norodom Sihanouk et de son gouvernement pour reconstruire et réunifier le Cambodge. Nous leur souhaitons plein succès.

La fin de la guerre froide a placé l'économie au premier plan de l'ordre du jour international. Le défi consiste maintenant à savoir comment intensifier la coopération économique grâce à une augmentation des échanges et des investissements. Le monde a aujourd'hui besoin d'un

environnement international stable pour que cela puisse se produire. Nous devons résister à la tendance au protectionnisme. Nous devons, au contraire, encourager et récompenser ceux qui libéralisent et ouvrent leur économie.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées peuvent y contribuer. Mais la fin de la guerre froide a grevé lourdement les ressources des Nations Unies. La Bosnie, le Rwanda, la Somalie, Haïti et d'autres régions troublées absorbent une grande partie des ressources financières et humaines limitées des Nations Unies, ce qui a réduit leur rôle en matière de promotion du développement. Il est tragique de voir que les problèmes de développement ne sont qu'au deuxième plan. Cela n'est pas de la faute de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation ne peut faire plus que ce que ses Membres sont disposés à faire.

Un moyen de réduire la fuite des ressources de l'Organisation des Nations Unies serait de permettre aux organisations régionales de travailler aux côtés de l'Organisation, conformément au Chapitre VIII de sa Charte. Nous n'avons peut-être pas encore utilisé pleinement le potentiel du Chapitre VIII. Comme l'a dit le Secrétaire général, les arrangements régionaux peuvent aider à alléger le fardeau de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies assume la principale responsabilité de la paix et de la sécurité internationales, mais les organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) peuvent alléger ce fardeau par la diplomatie préventive et la coopération économique régionale. Elles peuvent jouer un rôle complémentaire à celui des Nations Unies.

Bien sûr, il y a beaucoup d'organisations régionales; chaque région a la sienne. Mais elles ne fonctionnent pas toutes. Si nous voulons réellement exploiter toutes les possibilités découlant du Chapitre VIII, nous devons adopter des approches nouvelles quant aux accords régionaux. Les organisations régionales doivent avoir des objectifs réalistes. Elles doivent élaborer un cadre de coopération propre à leur situation.

L'ANASE, dont le Brunéi fait partie, a obtenu certains succès. L'ANASE offre une possibilité de coopération et de développement, à l'échelle régionale. Nous ne disposons pas d'institutions ou d'accords juridiques, comme l'Union européenne. Notre but est plus modeste. Nous cherchons à encourager une culture de coopération. La consultation, le consensus et la coopération sont les moyens qui nous ont permis d'endiguer, réconcilier et réduire nos divergences de vues. Nous nous attachons principalement à oeuvrer ensemble dans l'intérêt commun. Il s'agit d'un processus

visant à élargir un ensemble de valeurs partagées. Depuis la création de l'ANASE en 1967, les membres de l'Association ont mis au point un style informel pour surmonter leurs divergences. Cette coopération n'est pas le fait d'accords officiels mais de notre conscience d'un objectif commun.

Nous avons certes nos problèmes. La plupart des pays de l'ANASE ont encore des questions territoriales à régler les uns avec les autres. Des questions délicates d'ethnicité, de culture et de religion sont souvent impliquées dans nos relations mutuelles. Nous ne nions pas l'existence de ces problèmes, mais nous continuons de travailler ensemble chaque fois que nous le pouvons. Nos divergences ne nous empêchent pas de coopérer dans notre intérêt mutuel.

Il est plus sage pour les organisations régionales de commencer avec des objectifs moins ambitieux. Il a fallu 25 ans à l'ANASE, de 1967 à 1992, pour mettre en place cette méthode de coopération et de consultation étroites. C'est seulement ensuite que l'ANASE s'est sentie suffisamment confiante pour prendre la décision importante, mais modeste, de créer une Zone de libre-échange des pays de l'ANASE devant être établie sur une période de 15 ans à partir de 1992. Nous discutons maintenant de la façon dont nous pourrions accélérer cette réalisation pour la terminer d'ici une dizaine d'années, comme prévu.

Nous avons également constitué un certain nombre de triangles de croissance qui chevauchent les territoires adjacents de trois États membres ou plus. Nous faisons tous partie du Conseil de coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC), une organisation de coopération économique et de libéralisation commerciale, qui offrira des possibilités accrues à tous. Grâce à cette coopération et à la stabilité générale dans la région, le commerce et les investissements ont largement augmenté. Tous les pays de l'ANASE s'industrialisent rapidement, avec des taux de croissance élevés.

Je fais ces observations sur l'ANASE dans l'espoir que cela pourra contribuer aux discussions en vue de renforcer le système des Nations Unies. L'ANASE est consciente de ses limites. L'ANASE n'existe pas dans le vide. Nous n'aurions pu réussir sans une atmosphère internationale favorable.

L'ANASE n'est pas une solution de rechange à l'ONU. Quand l'ANASE réussit, comme au Cambodge, c'est parce qu'elle a su travailler avec les principales puissances dans un cadre défini par l'ONU. Sinon, nous aurions échoué. Nous devons continuer à travailler étroitement avec

l'ONU. Toutes les institutions régionales ont besoin du cadre étendu des Nations Unies. Les Nations Unies, et en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, doivent continuer d'assumer leur principale responsabilité, qui est la paix et la sécurité internationales.

Aucune organisation régionale ne peut réussir si elle se ferme au monde. Notre objectif est une ANASE qui réunira tous les pays d'Asie du Sud-Est. Nous créons progressivement ce qui peut être librement décrit comme une culture de paix et de sécurité en Asie du Sud-Est. Nous espérons l'étendre en établissant des liens avec d'autres organisations régionales dans la région d'Asie et du Pacifique. L'ANASE veut encourager toutes les principales puissances à participer à la mise en place d'un réseau de relations constructives dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Forum régional de l'ANASE, inauguré à Bangkok en juillet, réunit, dans un cadre commun, toutes les grandes et moyennes puissances : États-Unis, Japon, Union européenne, Chine, Russie, Canada, Australie, Corée du Sud et Nouvelle-Zélande. Nous voulons que l'ONU et toutes les principales puissances s'associent au Traité d'amitié et de coopération de l'ANASE.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies approche. Il s'agit d'une bonne occasion pour repenser comment nous pouvons renforcer le système des Nations Unies afin qu'il puisse relever avec succès les défis du XXIe siècle. Les remarques que je viens de faire visaient à contribuer à la réalisation de notre objectif commun, qui est de renforcer un monde ouvert dans l'intérêt de tous les pays.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Sultan et Yang Di Pertuan, du Brunéi Darussalam, de la déclaration qu'il vient de faire.

Sa Majesté le Sultan Haji Hassanah Bolkiah Mu'izzaddin Waddaulah, Sultan et Yang Di Pertuan, du Brunéi Darussalam, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de S. E. M. Pasteur Bizimungu, Président de la République rwandaise

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République rwandaise.

M. Pasteur Bizimungu, Président de la République rwandaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République rwandaise, S. E. M. Pasteur Bizimungu, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bizimungu : Monsieur le Président, comme les orateurs qui m'ont précédé devant cette auguste Assemblée, je tiens d'abord à vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présente session, élection qui témoigne de la confiance et de l'estime que la communauté internationale reconnaît en vos éminentes qualités et en votre compétence et qui est, à travers vous, un hommage solennel à votre pays, la Côte d'Ivoire, pays frère et ami, pour son rôle prépondérant dans le concert des nations et sa ferme détermination à contribuer au renforcement constant de la coopération. Nous voudrions vous assurer que la délégation rwandaise n'épargnera aucun effort pour apporter sa modeste contribution à la réussite de votre tâche.

Je saisis aussi cette occasion pour rendre un hommage vibrant à votre prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana, pour la compétence, la sagesse et la diligence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale de notre organisation.

Je tiens par ailleurs à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de promotion de la paix et de la solidarité entre les peuples.

Je voudrais aussi exprimer mes vifs souhaits de bienvenue dans la vaste famille des Nations Unies à la République sud-africaine, nouveau Membre, qui vient d'honorer les idéaux démocratiques en abolissant le système odieux de l'apartheid. Certes, l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale par le biais d'élections libres et démocratiques mérite d'être salué sur la tribune de cette auguste Assemblée.

Cette tribune des Nations Unies est pour nous une occasion propice pour exposer le problème du Rwanda qui n'a cessé de défrayer les chroniques. On ne peut parler du problème rwandais sans évoquer le rôle que l'Organisation des Nations Unies a joué et continue de jouer dans l'histoire de notre pays. L'histoire de nos liens est bien connue; l'on

se rappellera que le Rwanda avait été placé, depuis à peu près le début de ce siècle, sous le régime de mandat d'abord, puis sous le régime de tutelle, qui nous a conduits à l'indépendance.

Cette histoire est émaillée de malheureux événements auxquels la communauté internationale a assisté, et dont le dernier en date est le génocide que vient de vivre le Rwanda, génocide qui rivalise avec l'holocauste nazi des années 40. Ce génocide est en quelque sorte un paradoxe, car, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale s'efforce de construire une civilisation dont les fondations reposent sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Alors que la communauté internationale conjugait ses efforts pour mettre fin au racisme et à la discrimination raciale, plus particulièrement à l'apartheid dans cette Afrique du Sud dont la participation à la quarante-neuvième session aujourd'hui est un heureux événement, une idéologie du même genre se développait dans notre pays.

Cette idéologie, professée publiquement par les pouvoirs publics, et plus particulièrement par les partis MRND et CDR de feu le Président Habyarimana, a frayé la voie au génocide. Ceux qui ont élaboré les plans d'extermination l'ont fait pendant longtemps au grand jour sans redouter quoi que ce soit, parce que le pouvoir avait depuis longtemps institutionnalisé la violation des droits fondamentaux de la personne. C'est pour cette raison qu'une opposition armée — le Front patriotique rwandais (FPR) — avait confronté le régime dès 1990. Et des partis politiques d'opposition verront le jour également en 1991 à la faveur de la pression exercée par le Front patriotique rwandais.

Les pays de la sous-région, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), initièrent un processus de paix auquel s'associeront plus tard l'Organisation des Nations Unies ainsi que plusieurs pays occidentaux. Nous saisissons cette occasion pour remercier les uns et les autres de leurs inlassables efforts afin de faire aboutir les négociations d'Arusha. Pendant plus d'une année, les Rwandais ont négocié l'Accord de paix d'Arusha, dont les principales conclusions sont l'instauration d'un état de droit au Rwanda, le respect des droits de la personne, le partage du pouvoir, la création d'une armée nationale sans discrimination, la construction d'une société basée sur le respect des

principes démocratiques et sur la réconciliation nationale, et le retour des réfugiés bannis de leur pays pendant plus de 35 ans.

La communauté internationale a été témoin de l'intransigeance du régime du MRND-CDR, qui, qualifiant cet accord de chiffon de papier, concoctait le plan d'extermination que l'on connaît et que le monde entier reconnaît aujourd'hui comme génocide. Les projecteurs internationaux braqués sur cette barbarie ont montré des moments d'une rare cruauté. La milice entraînée du MRND-CDR, appuyée par la garde présidentielle ainsi que par certains autres éléments de l'armée, égorgeait femmes, vieillards, hommes et enfants. Alors que le paysage rwandais était jonché de tas de cadavres, nos rivières, elles, charriaient des milliers de corps. Des églises et des écoles, transformées en véritables abattoirs, sentent encore à l'heure actuelle la chair humaine des milliers d'innocents qui avaient espéré y trouver refuge. Les fosses communes des victimes de la folie d'avril se comptent par milliers.

Les tueries qui ont eu lieu dans notre pays avaient pour but et ont eu pour effet la désintégration du peuple rwandais. Nous devons proprement rebâtir la nation rwandaise. Faire coexister les différentes composantes de la population, leur donner un même espoir, un destin commun, devient, après ce qui s'est passé, une tâche ardue mais indispensable. Nous avons déjà demandé au Haut Commissaire des droits de l'homme d'assister notre gouvernement dans ses efforts pour faire apprendre aux Rwandais de nouvelles valeurs fondées sur le respect des droits fondamentaux de la personne.

Il n'y aurait pas eu de génocide si le système MRND-CDR avait adhéré à l'esprit d'Arusha. Mais le MRND-CDR ne pouvait pas adhérer à l'esprit d'Arusha puisque ces nazis rwandais sont partisans de la «solution finale», de l'extermination. Contrairement à la morale et au bon sens, aux valeurs dans lesquelles nous croyons tous au sein de cette assemblée, et aux prescrits d'Arusha en particulier, des personnes insensibles à nos malheurs demandent pour ces partis nazis le droit d'exercer encore le pouvoir.

Jamais au cours de l'histoire, face à de pareils cas de génocide, on n'a sollicité pour les auteurs organisés du crime un tel privilège scandaleux. De telles requêtes font bon marché de notre dignité en tant que personnes humaines. Nous ne pouvons accéder à de telles demandes,

qui sont contraires à l'esprit et à la lettre des principes sur lesquels est fondée cette auguste institution des Nations Unies, à savoir les droits fondamentaux de la personne.

En décourageant les pulsions à la vengeance, et dans l'attente d'une justice transparente, appuyée par la communauté internationale, notre gouvernement a pu contenir une situation marquée comme il se doit, après un tel drame, par des tensions et des rancoeurs. Contrairement aux dénigrements sans fondement, notre gouvernement agit sans faiblesse et, a fortiori, sans complaisance en cas d'infraction à la loi.

Notre gouvernement a continué à collaborer très étroitement avec la force onusienne et à faciliter son travail. Avec des moyens plutôt dérisoires, il a entrepris de rebâtir un pays socialement désintégré, moralement et physiquement ravagé. La mission humanitaire de la MINUAR reste pour nous un atout indispensable dans l'entreprise de la réhabilitation.

Ce génocide a été consommé sous les yeux de la communauté internationale. Nous sommes reconnaissants envers les pays qui ont généreusement mis leurs troupes à la disposition de la MINUAR — la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda — sans oublier les contingents africains du Groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN). Nous leur exprimons nos sincères remerciements pour l'esprit dans lequel ils ont apporté leur contribution. Les troupes onusiennes, abusées par les auteurs de l'apocalypse que sont les autorités rwandaises d'alors, ont été hélas, au lieu de vigiles de la paix et de la concorde entre les Rwandais, les témoins piégés du carnage. Nous regrettons que leur mandat les ait empêchées d'être efficaces au moment du drame. Qu'il nous soit permis, à partir de cette expérience, d'encourager les Nations Unies à fournir au tribunal international à créer au Rwanda les moyens de fonctionner normalement afin de nous épargner d'autres déboires et d'autres drames.

À la demande du Rwanda et après le rapport d'enquête de M. Degni-Segui, ainsi que celui de la Commission d'experts mise en place par la résolution 935 (1994) du Conseil de sécurité du 1er juillet 1994, il est plus qu'urgent de mettre sur pied ce tribunal international.

Ce tribunal permettra de traduire en justice les responsables du génocide en toute transparence. Notre motivation est que nous voulons un instrument de justice sans frontière, étant donné que la plupart des criminels ont trouvé refuge

dans plusieurs pays du monde. Bien plus, la nature des faits réputés crimes contre l'humanité mérite la coalition de la communauté internationale pour leur répression.

C'est pour cette raison que nous continuons d'encourager l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité qui faciliterait l'arrestation et le jugement des responsables du génocide se trouvant dans des camps de réfugiés situés à l'extérieur de nos frontières. Nous rappelons, au demeurant, que la plupart de ces camps sont d'abord des camps militaires, où les militaires et les milices toujours en possession d'un armement lourd et léger, tiennent en otage des centaines de milliers d'individus.

Cette résolution devrait se baser sur le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et, entre autres, demander aux États Membres des Nations Unies de détenir les personnes se trouvant sur leur territoire et sur lesquelles pèsent des présomptions sérieuses quant à leur participation à des actes de génocide.

La construction d'une nouvelle société, fondée sur la justice sociale et le respect des droits fondamentaux de la personne, ne sera possible que si les responsables de la tragédie rwandaise sont traduits en justice. Aujourd'hui, six mois après que les premiers crimes ont été consommés, il importe de commencer à agir. Le retard dans la mise en route des procès provoque des frustrations compréhensibles de la part des victimes, qui désespèrent déjà d'une société sans justice. Pour leur part, les coupables ont tendance à considérer cette relative impunité comme une sanction de leurs crimes.

Un autre problème épineux auquel fait face notre pays, et sur lequel nous voudrions apporter des éclaircissements, est celui des réfugiés.

Les réfugiés rwandais se rangent dans deux groupes : les anciens, auxquels le pouvoir avait refusé le droit au retour dans la mère patrie, et les plus récents, qui ont dû fuir le Rwanda en raison des développements ci-devant exposés. La politique de notre gouvernement va dans le sens d'encourager tous les réfugiés sans discrimination aucune à revenir dans leur pays.

À ce sujet, nous ne cessons de multiplier des appels à nos concitoyens, au-delà de nos frontières, pour qu'ils nous rejoignent afin de bâtir un Rwanda nouveau. Des milliers de ceux-là ont déjà regagné leur terre natale, mais beaucoup d'autres restent à l'extérieur. Nos appels s'adressent aussi

aux militaires — aux anciens militaires de l'armée gouvernementale — afin qu'ils viennent, s'ils le désirent encore, poursuivre leur carrière au sein de l'armée rwandaise.

Le Rwanda — ce pays qui est le nôtre — appartient de façon indiscutablement égale à toutes ses filles et à tous ses fils, avec ses possibilités, ses limites, et les séquelles de son histoire, dont celles de la période récente, qu'il nous faut tous assumer.

Notre gouvernement a pris le pari d'agir dans la transparence. Le déploiement sans restriction de la MINUAR ainsi que d'autres observateurs du respect des droits de l'homme devrait rassurer tout le monde, et notamment les réfugiés, sur la ferme volonté du Gouvernement de respecter l'État de droit.

Nous encourageons les Nations Unies à contribuer à lever tous les obstacles au retour des réfugiés, et notamment à faire en sorte que cesse la violence dans les camps à l'égard en particulier de ceux qui désirent rentrer, et que cesse aussi la mainmise des milices de l'ancienne armée et d'autres auteurs du génocide sur le reste des gens.

C'est la raison pour laquelle nous implorons l'assistance de la communauté internationale pour surmonter tous les défis liés au retour des réfugiés.

Des pas concrets ont été certes franchis, mais beaucoup reste à faire pour que notre planète soit totalement débarrassée de ces armements qui ont été dans le passé sources de graves tensions dans différents coins qui ont dégénéré en conflits armés.

Bien que la détente Est-Ouest ait beaucoup contribué à la solution de certains conflits, notamment en Indochine, en Amérique latine, ainsi qu'au Moyen-Orient, il est regrettable qu'ailleurs, comme en ex-Yougoslavie et dans un certain nombre de pays africains, le torchon continue à brûler.

Le Rwanda appuie sans ambages l'effort de la communauté internationale dans le respect des engagements ayant trait au règlement pacifique des différends et la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Notre pays est d'ores et déjà partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous réitérons notre entière fidélité aux objectifs que la communauté internationale s'est assignés pour l'avenir du désarmement et du contrôle des armements.

Ces objectifs, qui visent à réduire les risques de guerre, à limiter des destructions en cas de celle-ci, à faciliter l'arrêt de la guerre à un stade précoce, à édifier la sécurité internationale dans le souci de la prospérité économique, à transférer des fonds économiques grâce au désarmement vers les pays en voie de développement, sont un véritable tremplin vers l'épanouissement de toutes les nations.

Alors que des progrès tangibles ont été réalisés dans le domaine du désarmement, le nouvel ordre mondial reste compromis par le fossé sans cesse croissant entre des pays pauvres et les nations les plus nanties.

À la lumière des deux publications onusiennes sur la situation économique et sociale dans le monde pour les années 1993 et 1994, les tendances économiques actuelles dans le monde font entrevoir des perspectives sombres à court et à moyen terme, notamment pour nombre de pays du tiers monde.

La délégation rwandaise souhaite que cette quarante-neuvième session réaffirme l'importance et la validité toujours actuelle de la déclaration sur la coopération économique internationale, plus particulièrement la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en voie de développement.

Nous invitons solennellement la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale de l'ONU à prendre conscience du droit fondamental au développement, énoncé dans la Déclaration de Vienne, et adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, et du lien entre paix et développement. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Le Rwanda et l'Afrique entière attendent beaucoup de la mise en place de l'Agenda des Nations Unies pour le développement et de la mise en application rapide des révisions proposées au plan d'action, des révisions sans nul doute qui permettraient de redresser l'économie de nos pays.

Il importe absolument que les Nations Unies, dont le principal objectif reste la promotion de la paix, de la sécurité et du développement, s'adonnent à des activités qui cadrent bien avec ces objectifs.

Après 50 ans d'existence de l'Organisation des Nations Unies, depuis la Charte de San Francisco, le monde a connu beaucoup de mutations. De nouvelles puissances se sont développées, la carte de la géopolitique mondiale a changé, l'Afrique s'est émancipée ainsi que d'autres pays du tiers monde, la guerre froide a pris fin. C'est dire combien notre

Organisation mérite d'être revue pour répondre aux exigences nouvelles.

C'est dans ce cadre que le Rwanda se soucie des exigences de la nouvelle géopolitique mondiale ainsi que du rôle nouveau assigné à l'Organisation des Nations Unies pour contribuer à l'avènement du nouvel ordre mondial.

À cet égard, une attention particulière doit être portée sur la restructuration en cours du système des Nations Unies, notamment au niveau du Conseil de sécurité.

Concernant cet organe très important du système onusien, la délégation rwandaise est d'avis qu'il faut accroître le nombre de ses membres aussi bien permanents que non permanents, en veillant scrupuleusement à la représentation géographique équitable et à l'efficacité voulue.

Dans le même ordre d'idées, la restructuration en cours du système onusien devrait permettre aux petits États de jouir de davantage de sécurité et de pouvoir siéger au Conseil de sécurité sans entrave.

Il sied de souhaiter que la nouvelle configuration du Conseil de sécurité reflète le principe d'égalité entre tous les États Membres et que cette réforme respecte les règles de démocratie et de transparence.

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

Permettez-moi de conclure en affirmant devant la communauté des nations, que représentent les membres de l'Assemblée, que la tâche que nous nous sommes fixée est énorme, mais que la volonté et la détermination du peuple rwandais d'édifier une société nouvelle est inébranlable.

Je m'adresse à tous ces Rwandais qui sont devenus victimes du mécanisme de génocide et des massacres récents pour leur dire que nous partageons leurs profondes blessures, et nous réitérons à leur intention notre détermination d'amener les coupables devant la justice. À tous ces Rwandais qui ont été aveuglément manipulés pour se joindre aux politiques de division et de suppression qui ont échoué, nous lançons un appel pour qu'ils reprennent leurs esprits et pour qu'ils s'associent à nous afin d'édifier une société nouvelle fondée sur la tolérance et la réconciliation.

Devant la communauté internationale, j'affirme que nous sommes déterminés à faire en sorte que le Rwanda ne soit plus jamais un pays victime de politiques qui dénie les droits de l'homme fondamentaux à ses citoyens. Le rôle

de la communauté internationale, dans l'aide qu'elle nous apporte pour rassembler les fils de la trame complètement déchirée de notre société, n'a pas besoin d'être souligné. Nous partageons ce devoir moral, étant bien compris que le poids principal d'une telle responsabilité repose essentiellement, et de loin, sur le peuple rwandais lui-même.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République rwandaise de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Pasteur Bizimungu, Président de la République rwandaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. E. M. Jacques Sylla. Je lui donne la parole.

M. Sylla (Madagascar) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les sincères félicitations de la délégation de Madagascar pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Votre accession à cette importante responsabilité est à la fois un sujet de fierté et une source d'espoir pour l'Afrique, qui voit en la présente session une occasion particulière pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes économiques et sociaux auxquels elle fait face au cours de ces dernières années.

Ma délégation vous assure de sa coopération et de son soutien, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, auxquels j'adresse également mes félicitations. Nous tenons aussi à rendre hommage à votre éminent prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, qui a assumé avec compétence et maîtrise la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

En cette ère nouvelle des relations internationales, le monde est confronté à deux situations contradictoires : l'une empreinte d'images inoubliables de réconciliation nationale et de foi dans l'avenir; l'autre, dominée par la vision d'horreur de peuples et de nations qui s'entre-déchirent jusqu'à l'extermination. La communauté internationale oscille sans cesse entre fierté et découragement, entre l'espérance la plus grande et le désespoir le plus profond.

En tout état de cause, les réels progrès enregistrés dans les modes de règlement et de gestion de certains conflits confortent notre foi dans les principes et pactes énoncés dans la Charte de notre Organisation. Ainsi, on peut se réjouir de l'évolution encourageante au Mozambique, qui s'apprête à tenir ses premières élections multipartites. De même, les négociations de Lusaka, entre le Gouvernement angolais et l'UNITAR, commencent à porter leurs fruits. Par ailleurs, les efforts manifestes des parties pour aplanir les difficultés inhérentes à l'application du plan de règlement sur le Sahara occidental autorise un certain optimisme quant au dénouement de ce conflit.

Ma délégation encourage également les parties concernées par le problème nucléaire de la péninsule coréenne à poursuivre leur dialogue afin de parvenir à une solution négociée, facteur de stabilité et de paix dans la région.

Dans le même objectif, Madagascar souhaite le règlement pacifique des problèmes entre le Koweït et l'Iraq, sur la base des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, afin d'instaurer un climat de sécurité et de coopération mutuellement bénéfique dans la région.

Le retour fort acclamé de l'Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique dans le concert de la communauté internationale constitue un des événements majeurs de la dernière décennie de ce siècle et un immense sujet de fierté pour nous tous. Madagascar se félicite de l'instauration d'un régime non racial dans ce grand pays et croit fermement que la réorganisation de l'Afrique du Sud sur des bases démocratiques ouvre de nouvelles perspectives de coopération et de développement pour l'ensemble de la région.

Enfin, le Moyen-Orient est entré dans un programme de réconciliation historique qui semblait impossible il y a encore peu de temps, et ce, grâce au courage politique des dirigeants israéliens, palestiniens et jordaniens. Le Gouvernement malgache suit attentivement les péripéties de l'application des déclarations de principes sur l'autonomie de Gaza et Jéricho, signées par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que l'Accord, signé entre Israël et la Jordanie, concernant un programme conjoint. L'Organisation des Nations Unies devrait encourager toutes les parties à s'inspirer de ces résolutions pertinentes en vue d'une paix globale et durable dans la région du Moyen-Orient.

La disparition d'un équilibre mondial fondé sur la peur d'un holocauste nucléaire a suscité l'espoir d'un monde délivré du fléau de la guerre et propice au renforcement de

la coopération internationale. Malheureusement, les récents événements sur la scène internationale démontrent la précarité du nouvel ordre international.

En fait, nous assistons aujourd'hui à la recrudescence des conflits armés dans presque toutes les parties du monde. Plusieurs pays sont plongés dans des guerres fratricides, entraînant dans leur sillage des tragédies humaines, des chaos politiques. À l'origine de ces drames figurent notamment l'intolérance, la xénophobie, le problème des minorités et surtout le défaut de pratiques démocratiques de règlement des conflits. La Somalie, le Libéria, le Rwanda et l'ex-Yougoslavie constituent des situations tragiques et dangereuses, qui menacent non seulement l'équilibre de la région mais également la paix et la sécurité internationales.

D'autres situations, trop souvent occultées à ce jour, pourraient dégénérer en de graves crises. Le problème des frontières en Europe centrale et orientale, la situation préoccupante dans le sous-continent indien, l'afflux des réfugiés en Afrique, en Asie et même en Europe sont des situations qui fragilisent la sécurité internationale.

Les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à résoudre les conflits régionaux et sous-régionaux doivent être soutenus par le renforcement d'une coopération mondiale dans le domaine du désarmement. À ce titre, ma délégation estime d'une haute priorité la poursuite des initiatives et des actions concertées des États Membres pour endiguer les mouvements non contrôlés d'armements et la prolifération des armes de destruction massive.

Ma délégation ose espérer que le consensus obtenu lors de la session précédente concernant les négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires aboutisse à la conclusion d'un traité universel afin d'améliorer les perspectives de la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prévue pour 1995.

L'expansion des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et dans la réalisation des objectifs de développement sous toutes ses dimensions requiert une amélioration de l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour mieux répondre aux attentes de la communauté internationale.

En ce qui concerne le rôle des Nations Unies dans le maintien et le rétablissement de la paix, la revue des dernières expériences montre clairement la nécessité d'une réforme pour renforcer la capacité de l'Organisation à prévenir, d'une part, les cas de rupture de la paix et amener,

d'autre part, des opérations de maintien de paix sur le terrain.

Des leçons peuvent être tirées des difficultés rencontrées en Somalie, du drame vécu au Rwanda et de la triste expérience de l'ex-Yougoslavie. Les missions des Nations Unies qui ont connu un certain succès ont bénéficié des facteurs suivants : un large soutien de la communauté internationale; le consentement des parties en conflit; ainsi que le caractère non violent et impartial des forces d'intervention. L'opération proprement dite de maintien de la paix devrait s'accompagner d'efforts diplomatiques et d'aide économique et sociale, tout en s'attaquant aux causes profondes du conflit. En tout état de cause, la diplomatie préventive constitue le meilleur moyen pour anticiper l'éclatement de conflits potentiels.

La mise à contribution des mécanismes régionaux de règlement des conflits améliorerait la conduite des opérations de maintien de la paix et éviterait, par exemple, la lenteur de la mobilisation des secours humanitaires. Qui sont les mieux placés pour réagir devant une menace potentielle sinon les États de la région? Surtout si ces régions sont déjà dotées d'une structure adéquate chargée de la prévention des conflits. C'est le cas, par exemple, du système de sécurité collective en Europe et du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique. Cependant, il appartient à notre Organisation non point de se décharger sur ces mécanismes régionaux mais de leur apporter le soutien nécessaire par la définition d'un mandat clair et précis et par l'octroi des moyens financiers et logistiques adéquats.

Jamais circonstances n'auront été aussi propices pour réaliser l'aspiration de la majorité des États Membres de notre Organisation en vue d'un élargissement et d'une représentation équitable au sein du Conseil de sécurité.

À ce sujet, de nombreuses propositions sont maintenant discutées au niveau du Groupe de travail de l'Assemblée générale. Pour sa part, en tant que pays profondément attaché aux principes démocratiques, comme en témoigne sa Constitution, Madagascar estime nécessaire que la démocratie prêchée dans les divers pays s'applique également dans le système international.

Madagascar reste ouverte à toute proposition qui ne porte pas atteinte à l'efficacité du Conseil de Sécurité tout en insistant sur la nécessité d'une représentation démocratique devant refléter les réalités contemporaines.

Le Gouvernement malgache ne minimise pas la responsabilité particulière des États membres permanents du Conseil, notamment en matière de contributions dans le domaine du maintien de la paix. Cependant, toute réforme à entreprendre devrait recevoir l'adhésion de tous les États Membres afin de susciter parmi eux la confiance ainsi que la participation égale et effective.

Les mêmes principes restent valables lorsque nous abordons les problèmes de développement, dans la mesure où la stabilité politique, à l'échelle nationale, régionale et internationale conditionne la réalisation des objectifs du développement.

Par ailleurs, il ne saurait y avoir de paix sans développement, comme en témoignent à l'heure actuelle, dans plusieurs régions du monde, les troubles politiques et conflits sociaux graves engendrés par la détresse économique.

Dans ce contexte, l'impératif de l'universalité de la paix et du développement nous interpelle avec force sur l'évolution de la situation économique mondiale. On s'accorde à reconnaître que la crise qui affecte l'économie mondiale depuis plus d'une décennie ne fait que s'aggraver malgré une reprise lente et fragile dans certains pays développés. Cette crise continue de projeter ses effets pervers sur le processus de développement des pays du tiers-monde : fluctuations erratiques des taux de change, hausse des taux d'intérêt et détérioration sans précédent des termes de l'échange, pour ne citer que les plus marquants de l'année écoulée.

Le fossé qui sépare le Nord et le Sud ne cesse de s'élargir tandis que les inégalités entre les régions apparaissent de plus en plus frappantes. La pauvreté et la misère gagnent chaque jour du terrain dans les pays appelés «quart monde».

La situation est devenue alarmante en Afrique où la crise est amplifiée par les conséquences négatives des calamités naturelles et des guerres civiles et ethniques.

Les problèmes tels que le poids écrasant de la dette extérieure, la stagnation, voire la baisse de l'aide publique au développement, les restrictions financières et commerciales et le déclin persistant des prix des produits de base constituent, aujourd'hui comme hier, les réalités symptomatiques de la crise de développement.

Parallèlement à cette crise, s'opère une sérieuse et grave mutation aux dépens des pays en développement et

notamment des pays pauvres. En effet, dans l'actuelle restructuration de l'économie mondiale, l'interdépendance prônée a des effets contradictoires.

Le protectionnisme s'installe sous toutes ses formes sur les marchés des pays du Nord tandis que le libéralisme devient une exigence pour les pays en développement. On parle également d'interdépendance des problèmes et l'on continue à se limiter à des approches sectorielles.

L'intégration des économies des pays industrialisés se renforce alors que nous assistons à une marginalisation de plus en plus accentuée des économies des pays pauvres. Pendant que les pays industrialisés consolident leur indépendance vis-à-vis des matières premières, grâce au développement de la micro-électronique, les pays en développement en subissent les contrecoups par un affaiblissement de leur position économique déjà si fragile. Ce sont là les nouveaux défis que nous devons relever sur la scène internationale.

Face à ces paradoxes et contradictions, qui entretiennent l'impasse et le marasme économiques dans les pays du tiers monde, la question se pose de savoir comment s'en sortir. Il est clair que c'est de la conjugaison des efforts à tous les niveaux, national, régional et international que sortira une solution durable.

Sur le plan national, il me plaît de citer le cas de mon pays. Le Gouvernement malgache a fait du développement le principal objectif qui sous-tend ses actions tant au niveau national qu'international. C'est ainsi que, placée au service du développement et sans considération idéologique, la diplomatie est axée sur l'établissement des relations avec tous les États, sur la base du respect des grands principes fondamentaux énoncés dans les différents instruments juridiques internationaux.

Tout en poursuivant la mise en oeuvre de son programme d'ajustement structurel, Madagascar a procédé à des échanges politiques importants ainsi qu'à des changements dans le sens de la démocratisation caractérisés par l'éclosion du multipartisme, la création des conditions nécessaires pour la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, bref l'avènement d'un État de droit répondant aux aspirations profondes du peuple.

Cette démocratisation de la vie politique s'est accompagnée d'une réforme économique fondée sur le libéralisme qui vise en même temps la participation réelle des populations au processus de développement du pays.

Dans ce contexte, le Gouvernement entend créer un climat de confiance vis-à-vis du cadre institutionnel établi et formuler des règles de jeu claires en matière de production et d'investissement, afin de garantir le soutien politique indispensable tant au niveau national qu'international.

Le Gouvernement malgache tient à remercier les pays amis et les institutions internationales qui ont compris l'importance des changements en cours et qui entendent y apporter leur soutien et accroître leurs contributions afin de permettre la satisfaction des besoins immédiats et urgents, et à terme, la consolidation de l'expérience démocratique et la promotion d'un développement réel et auto-entretenu.

Par besoins immédiats, nous pensons à un ensemble de mécanismes d'allégement adaptés à la situation préoccupante que connaissent actuellement les principaux secteurs sociaux du fait des exigences du Programme d'ajustement structurel.

Pour ce qui est du Programme de redressement économique et de développement, j'aimerais rappeler ici avec force que le Gouvernement de la République de Madagascar est prêt à conclure des accords avec les institutions de Bretton Woods. Nous souhaitons vivement qu'au-delà de leurs exigences actuelles en matière d'ajustement en vue d'un équilibre financier et budgétaire, ces institutions prennent de nouvelles mesures susceptibles de replacer ce Programme dans le sens d'un véritable redressement accompagné d'une relance économique et d'un développement durable.

Au plan régional, les pays en développement ont arrêté des orientations et des objectifs et se sont attelés à leur mise en oeuvre.

Pour le cas de l'Afrique, j'aimerais rappeler le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CARPAS) et, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, le Nouvel Agenda pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Quatre ans après le lancement de ce nouveau programme d'action, force nous est de constater que les résultats escomptés n'ont pas été atteints et que ce continent, qui est l'un des moins développés du monde, n'a pas reçu de la part des pays nantis l'aide et l'assistance voulues. En raison des mesures d'assainissement et de redressement qu'ils ont menées, au prix, bien souvent, de sacrifices majeurs, les pays africains méritent désormais une réaction plus positive de la communauté internationale.

Le règlement des problèmes de la dette et de la diversification des produits de base, ainsi que l'octroi de ressources financières adéquates, revêtent une importance capitale pour permettre à ces États d'assurer non seulement les conditions d'un essor économique et social véritable, mais aussi la réussite des réformes structurelles et politiques en cours, à l'abri des convulsions sociales et des risques de dégradation de la sécurité et de la stabilité.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la recherche des solutions appropriées aux problèmes de développement.

La persistance des difficultés que nous nous habituons chaque année à relever devant cette Assemblée démontre, une fois de plus, l'insuffisance des politiques et mesures prises jusqu'à présent, en dépit de l'adoption de plusieurs instruments internationaux de coopération comme la Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la quatrième Stratégie internationale de développement, l'Engagement de Carthagène à la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Le traitement des problèmes auxquels nous sommes confrontés ne peut plus se satisfaire d'une approche conjoncturelle et être ramené sans cesse à des mesures d'ajustement. Il exige la réforme structurelle du système économique international, qui, par delà ses mutations profondes, est demeuré inique et propre à perpétuer des relations de dépendance. C'est dire combien il est important de définir de nouvelles stratégies et de convenir de nouveaux paramètres et mécanismes capables d'inverser les inégalités dans les relations économiques internationales actuelles.

Cette tâche doit revenir à notre Organisation, qui, de par son caractère universel et ses principes démocratiques, reste la seule instance à même d'assurer la prise en charge des problèmes dans une perspective intégrée et qui tienne compte de la dimension politique des décisions prises par les principaux acteurs de développement, y compris les institutions financières, monétaires et commerciales internationales.

L'«Agenda pour le développement», corollaire indispensable à l'«Agenda pour la paix» lancé il y a deux ans par le Secrétaire général, devra servir de nouvelles directives à la communauté internationale pour la réalisation des objectifs de développement. Son élaboration mérite une attention particulière.

Cet instrument aura comme objectif premier l'élimination de la pauvreté, la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et l'accroissement de leur niveau de vie.

Il doit viser à promouvoir une application effective des engagements et accords existants et prendre en compte les objectifs des prochaines conférences internationales dans le domaine du développement économique et social. Au lieu de parler d'exigences ou de conditionnalités, il devra énoncer les moyens pratiques et réalistes afin de nous permettre de relever les divers défis qui se présentent à nous.

Dans cette perspective, il importe que les questions de la dette, du financement du développement, des produits de base, du commerce international et de l'environnement, ainsi que du développement, soient placées au centre des préoccupations de la communauté internationale.

L'appui aux activités de coopération économique et technique entre pays en développement et le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous-régionale doivent faire partie intégrante du nouvel Agenda.

L'expérience a montré que la reprise du développement par le biais d'une coopération internationale renouée n'a aucune chance d'aboutir sans la volonté politique des États, surtout des pays nantis. Bien que cette coopération reste tributaire d'une multitude de variantes et se plie à des circonstances très diverses, elle ne doit plus ignorer les principes de justice, d'équité et de participation égale mais différenciée.

En cette période fondamentale de son histoire, notre Organisation se doit de tirer des leçons des expériences passées pour être en mesure de consolider l'acquis, de relever les défis actuels, et de mettre en oeuvre un plan pour l'avenir des Nations Unies.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sera l'heure des bilans qui mettront l'Organisation, ses États Membres et les peuples du monde devant leurs responsabilités respectives. Cet événement historique mettra en évidence les disparités entre les visées et les réalités, les engagements tenus et les promesses oubliées.

Les efforts de reconstruction pour donner un second souffle à l'Organisation n'amèneront pas les résultats escomptés sans une volonté réelle de parvenir à un consensus mondial en faveur du développement, sous tous ses aspects, en tant que fondement principal de la paix et en tant que source d'espoir pour l'humanité dans son ensemble.

Pour sa part, Madagascar est disposée à oeuvrer de concert avec les États épris de paix et de justice pour l'édification d'un monde meilleur.

Allocution de M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la République de Slovénie.

M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté à la tribune.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre de la République de Slovénie. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Drnovsek (Slovénie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Côte d'Ivoire, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Nous sommes certains que, sous votre présidence, nos délibérations seront couronnées de succès. Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour remercier S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, Représentant permanent de la République du Guyana, pour ses nombreuses contributions en tant que Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Les changements qui se produisent actuellement sur les plans économique et politique ont fait naître en nous l'espoir d'un avenir meilleur. La démocratie a été rétablie dans de nombreux pays du monde, ce qui prouve non seulement que c'est le modèle de gouvernement le plus adéquat, mais aussi que c'est ce qui permet le plus grand degré de coopération internationale, en renforçant la primauté du droit international et en conférant à l'ONU un rôle plus efficace.

En Europe orientale, le processus de changement démocratique est désormais irréversible. Bien que l'on ait beaucoup évoqué les dangers de nouveaux conflits ethniques et la montée de nouvelles forces ultranationalistes et totalitaires, ces dernières ont de moins en moins de chances de réussir à mesure que le temps passe. N'avons-nous pas vu deux des problèmes qui paraissaient les plus insolubles — le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud — aboutir à une solution pacifique? Le Moyen-Orient était une pépinière de conflits et l'apartheid en Afrique du Sud était un déshonneur pour l'ensemble de l'espèce humaine. M. De Klerk et

M. Mandela ont fait preuve de sagesse politique et de tolérance humaine en mettant au point le processus de transition de la République sud-africaine. L'Afrique du Sud est appelée à jouer un rôle déterminant dans l'évolution future du continent africain.

Voilà quelques-unes des raisons qui incitent à l'optimisme. Mais l'optimisme ne signifie pas nécessairement l'espoir que toutes nos crises vont se régler sans que nous agissions. Si nous voulons voir se réaliser nos espoirs et nos souhaits communs, c'est ici, à l'ONU, où siègent les représentants du monde entier, que nous devons commencer à nous y employer. Le moment est venu que nous transformions ce monde en un monde meilleur.

Jamais dans l'histoire du monde la nature globale des questions fondamentales n'est apparue plus évidente qu'aujourd'hui. Jamais le souhait de coopérer entre nations n'a si clairement transcendé la volonté de domination d'une nation sur l'autre. Et jamais l'homme n'a eu à sa disposition autant de connaissances et de techniques qu'aujourd'hui. Tout cela permet à l'ONU de jouer un plus grand rôle, et nous devons faire le maximum pour que les mécanismes de l'ONU fonctionnent plus efficacement.

Nous appuyons les efforts en faveur de la reconstruction du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit améliorer à la fois son efficacité et sa capacité de représentation. Un élargissement mesuré et réaliste de la composition du Conseil serait approprié. En outre, la Slovénie appuie la proposition tendant à ce que l'Allemagne et le Japon deviennent membres permanents du Conseil de sécurité.

Une tâche supplémentaire à cet égard découle de la nécessité de renforcer la transparence du travail du Conseil de sécurité. Le système de consultations devrait être encore amélioré, de façon à permettre la participation d'États Membres de l'ONU concernés par diverses questions traitées par le Conseil.

L'Assemblée générale pourrait également contribuer davantage à la mise au point par le Conseil de sécurité de méthodes d'approche appropriées, ainsi que de méthodes moins coûteuses et plus efficaces de diplomatie préventive, tout en réduisant la nécessité pour le Conseil de sécurité d'intervenir dans des conflits armés.

En outre, l'Assemblée générale a fait un pas important dans ce sens en créant, ces dernières années, le poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Enfin, et ce n'est pas la chose la moins importante, il convient de faire le maximum pour renforcer l'ONU sur le plan financier, même si les ministres des finances de chaque pays Membre estiment que leurs contributions à l'ONU représentent une part importante de leur budget national. La Slovénie est attachée au principe selon lequel les contributions à l'ONU doivent être réglées intégralement et à temps. Le règlement régulier des contributions est essentiel dans tous les efforts visant une réforme financière de l'ONU.

Le Sommet «planète Terre» de Rio de Janeiro et la récente conférence sur la population et le développement ont fait apparaître l'Organisation sous un jour nouveau à l'opinion publique; ces réunions ont montré que nous sommes conscients de certains des problèmes fondamentaux auxquels nous sommes tous confrontés, non seulement les gouvernements mais les peuples aussi. Bien que certains se montrent sceptiques quant au résultat de ces conférences, j'estime qu'elles ont beaucoup contribué au consensus mondial qui s'est dessiné et ont assuré une participation plus large et nouvelle à nos travaux.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est inscrit dans la Charte de l'ONU en tant que principal objectif de l'Organisation. Je crois que parmi les questions les plus importantes figure celle de l'envoi de forces armées agissant dans le cadre des opérations de l'ONU. La diversité et la complexité des activités militaires et connexes de l'ONU vont bien au-delà de ce que l'on appelait autrefois le «maintien de la paix». Une réflexion approfondie sur les orientations futures à adopter s'impose. La Slovénie salue les efforts que déploie actuellement le Secrétaire général pour mettre au point un système de forces en attente, et elle s'associera à ces efforts.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être renforcé par des mesures efficaces dans le domaine du désarmement. Comme la plupart des autres États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Slovénie est convaincue de la nécessité d'une extension indéfinie de ce traité. En outre, nous sommes convaincus de la nécessité de garanties de sécurité améliorées, notamment de garanties de sécurité négatives. Nous appuyons également les efforts déployés pour parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires et d'autres mesures de désarmement concernant les armes de destruction massive. S'agissant des armes classiques, nous appuyons l'initiative des États-Unis d'Amérique de conclure un accord visant à réduire le nombre et la disponibilité de mines terrestres antipersonnel. En d'autres termes, les questions de désarmement doivent rester l'une des grandes priorités de l'ONU.

La protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une autre des grandes priorités de l'ONU. Pour la République de Slovénie, cela représente autant une tâche nationale essentielle qu'un ferme engagement international. La Slovénie a participé activement aux travaux de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993, et aux efforts subséquents qui ont permis la nomination d'un Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, nous soutenons les efforts faits pour développer davantage le système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Nous sommes prêts à contribuer aux travaux du Groupe de travail de la Troisième Commission dans sa recherche de méthodes adéquates en vue de la protection des droits de l'homme. Là aussi, nous pensons qu'il vaut mieux prévenir que guérir et qu'une action internationale appropriée est nécessaire pour prévenir des situations marquées par des violations des droits de l'homme.

L'ONU est confrontée à diverses situations impliquant le recours à la force. Les conflits armés dans les Balkans sont parmi les cas les plus difficiles. La Slovénie est l'unique État issu de l'ex-Yougoslavie, à présent désintégré, qui ne soit pas directement menacée par le conflit en cours dans cette région. Il reste que la Slovénie demeure intéressée au plus haut point par la stabilité des Balkans. Les horreurs de la guerre dont est victime la population en général, les violations massives des droits de l'homme et les atteintes à la Charte des Nations Unies, d'abord dans la République de Croatie et à présent dans la République de Bosnie-Herzégovine, sont la cause d'une profonde préoccupation pour la communauté internationale.

Je n'apprendrais rien aux Membres en disant que la communauté internationale n'était pas préparée à l'apparition de la crise dans le territoire de l'ex-Yougoslavie. Malheureusement, le conflit qui allait en résulter en Bosnie-Herzégovine a sérieusement entamé la crédibilité et l'image des Nations Unies. Il est vrai que sans la présence de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), agissant en coordination avec de nombreuses organisations humanitaires, la tragédie en Bosnie aurait été autrement plus grave. Mais il faut comprendre que l'assistance humanitaire ne peut pas se substituer à une politique efficace.

Des acquis tels que l'Accord de Washington, conclu entre les Musulmans de Bosnie et les Croates donnent au moins quelque espoir de voir l'assistance internationale appropriée influencer éventuellement et effectivement les

aspects politiques du conflit. Néanmoins, compte tenu de l'attitude militante que maintiennent les Serbes de Bosnie, il est nécessaire de garder à l'étude l'option de la levée de l'embargo sur les armes imposé contre le Gouvernement légitime de la République de Bosnie-Herzégovine. Cette guerre, avec toutes ses conséquences, menace de durer encore un troisième hiver, et je crains que cette option — certainement la plus risquée et la plus négative — reste la seule au cas où la communauté internationale se montrerait incapable de faire cesser les hostilités et d'ouvrir la voie à une paix viable s'accompagnant de tous les éléments nécessaires de justice.

Je voudrais clore ce triste chapitre de mon allocution par un avertissement. Nous ne devons aucunement oublier que le modèle terrifiant de «nettoyage ethnique» a été mis au point dans les conflits qui ont eu lieu dans les territoires de plusieurs États issus de l'ex-Yougoslavie. Indépendamment de l'issue finale de ces conflits dans les Balkans, nous devons examiner sérieusement tous les moyens et méthodes dont nous disposons pour empêcher une répétition de ce type d'événements dans d'autres parties du monde.

Je parle au nom d'un pays qui a la chance considérable de ne pas poser de problème, mais qui recherche des solutions. Moins de deux ans après la reconnaissance internationale de notre indépendance, nous avons, malgré des circonstances difficiles, réalisé une croissance économique positive. Nous avons réussi à maintenir un haut degré de sécurité et de stabilité sociales. La transformation et la réforme de notre économie se sont accompagnées d'un développement rapide de nos institutions démocratiques. Nous accordons une attention particulière à la protection des droits de l'homme et de nos minorités ethniques. La Slovénie est membre du Conseil de l'Europe; elle a signé le Partenariat pour la paix et le Pacte de stabilité; la Slovénie est un facteur de stabilité en Europe et elle s'efforce de jouer un rôle actif dans l'intégration de l'Europe.

Ce n'est pas à dire que le progrès vers l'intégration ne rencontre pas d'obstacles. Même si l'Europe jouit d'un haut niveau de prospérité, possède de profondes racines démocratiques et est une des régions les plus stables dans le monde, il n'en demeure pas moins que les démons du passé et des tendances vers des formes de chauvinisme nationaliste presque oubliées sont toujours présents. Ils sont en contradiction flagrante avec l'idée même d'une Europe coopérative et multiculturelle; ils mettent en danger les processus d'intégration. Des obstacles inexplicables et injustifiables ont déjà été soulevés sur la voie de l'association de la Slovénie avec l'Union européenne.

Pour conclure, permettez-moi de dire que la Slovénie est très heureuse que sa proposition de faire examiner les aspects moraux et éthiques du développement social lors du Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu l'année prochaine à Copenhague, ait été largement acceptée. Nous nous réjouissons particulièrement du fait que la Slovénie aura l'honneur d'accueillir le séminaire des Nations Unies sur les dimensions éthiques et spirituelles du progrès et du développement sociaux, événement auquel nous attachons une grande importance. Une chose est certaine : les vues économiques, scientifiques et technologiques sur le développement n'existent pas dans le vide. La Charte des Nations Unies appelle à l'encouragement de la prospérité, de l'harmonie et de la liberté des personnes en tant qu'individus et en tant qu'entités culturelles. Cet objectif ultime devrait être présent à l'esprit dans toutes les mesures prises par les Nations Unies.

J'espère que sous votre présidence, Monsieur le Président, l'Assemblée prendra des mesures positives dans ce sens.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Slovénie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté de la tribune.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Équateur, S. E. M. Jaime Marchán. Je lui donne la parole.

M. Marchán (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais féliciter M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour son élection à la présidence de cette importante assemblée.

J'aimerais également présenter les félicitations de l'Équateur à l'Ambassadeur Samuel Insanally pour le travail remarquable qu'il a réalisé à la précédente session.

De même, j'aimerais, au nom du Gouvernement équatorien, féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, du travail qu'il accomplit dans le cadre de ses importantes fonctions.

Durant ces dernières années, l'univers des relations internationales a subi une transformation rapide et profonde. De nombreux problèmes qui divisaient des nations ont disparu, alors que d'autres sont apparus, comme des forces et des éléments dont l'existence nécessite une réflexion

attentive. Les différences idéologiques les plus importantes ont été surmontées et nous avons observé avec satisfaction la tenue d'élections libres en Afrique du Sud; néanmoins, dans d'autres parties du monde, d'autres maux sont réapparus comme le racisme, la xénophobie, les guerres civiles, et des problèmes tels que la famine et la pauvreté sont devenus plus aigus. La Bosnie, la Somalie, Haïti et le Rwanda ne sont que quelques-uns des noms qui touchent la conscience morale de l'humanité.

En même temps, le rôle historique des Nations Unies a acquis une signification unique et élevée, et l'avenir proche de la planète apparaît lié aux directives et décisions adoptées à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

Le fait que l'Organisation des Nations Unies est sur le point de célébrer ses 50 années d'existence est réellement réjouissant car il signifie que cette tribune de l'humanité a renforcé son rôle de premier plan dans l'histoire. En même temps, cet anniversaire nous amène à réfléchir sur la façon d'améliorer l'Organisation. Nul doute que ce processus passe par l'examen de certaines de ses structures afin de les adapter aux nouvelles exigences du développement qui seront examinées lors du sommet social qui doit se tenir prochainement à Copenhague. Étant donné que pendant de nombreuses décennies les échanges commerciaux et les questions financières ont joué contre les pays moins avancés, le sommet social devrait être l'occasion pour les participants de s'engager à entreprendre une action plus directe pour faire face aux problèmes liés aux carences éducatives, à la maladie, à la violence et à la pauvreté.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies s'apprête à célébrer son cinquantième anniversaire, il apparaît indispensable d'instaurer un nouvel ordre international. L'Équateur tient à ce que ce nouvel ordre soit constitué par un strict respect des principes de la Charte de l'Organisation; par une restructuration économique internationale qui est depuis plusieurs années une des principales aspirations du monde en développement; et par une interdépendance et une solidarité efficaces et permanentes entre tous les pays du monde.

Les changements survenus sur la scène internationale ont suscité un intérêt nouveau et croissant à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle la communauté internationale recourt de plus en plus fréquemment et avec confiance quand elle a besoin d'aide pour régler ses problèmes. Pour pouvoir répondre comme il se doit aux demandes dont elle fait l'objet, l'Organisation doit examiner et renforcer ses structures actuelles.

Pour cela, il conviendra d'étudier les déclarations qui ont été faites en ce qui concerne la nouvelle composition du Conseil de sécurité et envisager la nécessité d'une revitalisation de l'Assemblée générale, en lui confiant des fonctions et des responsabilités correspondant à son caractère d'instance suprême de l'Organisation. Un ordre international dont la personne humaine constitue l'axe et la raison d'être doit disposer d'un instrument approprié pour mener à bien les programmes inhérents au développement économique et social de nos peuples. Compte tenu de cela, nous devons impérativement nous employer à renforcer le Conseil économique et social. Il convient également de créer les conditions nécessaires pour inciter les États, compte tenu de la nouvelle situation qui règne dans le monde, à faire pleinement confiance à la Cour internationale de Justice.

L'Équateur, pays profondément respectueux des droits fondamentaux de la personne humaine, apprécie, avec un sentiment élevé de responsabilité, la confiance que la communauté internationale a placée en lui, par le biais de l'Organisation, en lui permettant de contribuer aux travaux des instances les plus importantes vouées à la promotion et à la défense de tous les droits de l'homme.

Le Gouvernement équatorien souscrit aux paroles d'appui exprimées à l'endroit du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Il ne doute pas que, dans cette tâche difficile, celui-ci pourra compter sur la franche compréhension de la communauté internationale. Il se déclare également certain que l'Assemblée allouera les ressources administratives et financières qui permettront au Haut Commissaire de s'acquitter plus facilement de sa tâche.

Le respect des droits de l'homme et le développement social sont des questions inséparables et indivisibles. La réalité quotidienne ne nous permet pas de dissocier le respect des droits de l'homme de relations économiques équitables. Comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) l'a déclaré, la qualité de la vie est une question qui ne doit pas être livrée au simple jeu des statistiques macro-économiques.

Le commerce extérieur des pays en développement est affecté par la lente détérioration des termes de l'échange, phénomène qui a de graves conséquences sociales et qui nous oblige à exporter de plus grandes quantités de produits primaires, finis ou semi-manufacturés. D'un autre côté, nous sommes également confrontés à des barrières non tarifaires et à tout un éventail de mesures qui empêchent l'accès de nos produits — comme les bananes et les fleurs, dans le cas

de l'Équateur — aux marchés de ces mêmes pays développés, où a été conçu et développé le principe du libre-échange. La politique protectionniste est contraire aux objectifs de bien-être général recherchés par la communauté internationale.

Les pays d'Amérique latine, dont l'Équateur fait partie, ont entrepris un grand effort d'ajustement et de réorganisation économique, qui devrait être apprécié à sa juste valeur et qui offre un nouveau cadre plus propice à la coopération internationale et aux investissements étrangers.

Ni les pays développés ni les pays en développement ne peuvent, à ce stade élevé de l'histoire, ignorer la «question sociale», conséquence des inégalités socio-économiques qui règnent dans le monde. Seule la coopération internationale à tous les niveaux peut permettre de régler ce problème. Le développement des pays pauvres dépend en même temps de leurs propres efforts et d'une coopération reposant sur des mécanismes d'intégration souples, efficaces et profondément humains.

Nous croyons au droit fondamental à la vie; c'est pourquoi nous ne pouvons accepter, et n'accepterons pas, la mise en oeuvre de programmes de contrôle de la population et d'avortement, qui équivalent, comme l'a dit le pape Jean-Paul II, à une «culture de la mort». Telles sont les bases dont doivent s'inspirer la solidarité et la coopération internationales.

Les problèmes d'environnement et ceux liés à l'utilisation dangereuse des armes nucléaires se sont chargés de nous prouver que tous les êtres humains sont dans le même bateau et que nos destins sont liés. Ainsi donc, la prospérité des uns ne peut provenir de l'exploitation ou de la dégradation de l'environnement des autres, tout comme l'accumulation d'armes par un pays n'est qu'un boomerang que ce pays prépare contre lui-même.

Je voudrais rappeler ce qu'a déclaré le Président constitutionnel de l'Équateur, M. Sixto Durán Ballén, dans cette noble instance :

«... je me permets d'insister sur le fait que les pays développés, auxquels revient la plus grande responsabilité de la dégradation de notre environnement, ont des obligations à l'égard des pays auxquels on demande aujourd'hui de faire un sacrifice en limitant leur droit légitime à l'exploitation des biens que la nature leur a donnés. Il est nécessaire de définir ensemble les compensations nécessaires, notamment en

matière de financement et de coopération technique.»
(A/47/PV.12, p. 18/20).

Tous les peuples doivent inévitablement s'unir pour sauvegarder et restaurer l'environnement. Sur le plan écologique, nous avons achevé l'étape de la formulation de normes et de conventions internationales. Il nous faut maintenant employer les ressources et les moyens techniques pour appliquer ces solutions dans la pratique dès que possible. D'où l'importance d'une meilleure liaison entre des institutions comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds monétaire international, d'une part, et les programmes des Nations Unies et le Fonds pour l'environnement mondial, d'autre part. D'où la grande importance également d'un véritable transfert de technologies «propres».

Nous sommes vivement préoccupés par la reprise des essais nucléaires à des fins militaires. L'Équateur condamne ces pratiques, qui portent atteinte à l'environnement, mettent en danger les pays de la région et ne tiennent aucun compte du droit de tous les peuples à la paix et à la sécurité. De même, l'Équateur est préoccupé par le fait qu'à l'issue de la guerre froide, certains pays avides de développer leur puissance militaire ont attiré chez eux de nombreux chercheurs et ingénieurs nucléaires. La résolution 48/70, adoptée en décembre dernier, ouvre la voie à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que tous les États devraient appuyer.

Nous croyons dans la nécessité, non seulement de rénover et de perfectionner le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) mais de le pérenniser. En même temps, nous appuyons la proclamation de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, semblables à celle qui a été créée par le Traité latino-américain.

À ce propos, il est grave de constater que, alors qu'on cherche à limiter et même à éliminer les arsenaux nucléaires, on assiste à une prolifération de la fabrication et du commerce des armes classiques. Face à cette réalité, la création d'une autorité internationale, comme l'a proposé le Saint-Siège par le truchement de son Conseil pour la paix et la justice, s'impose impérativement pour réduire ce type de commerce et atteindre l'objectif d'une interdiction complète de tous les types d'armement.

L'Équateur accueille avec une satisfaction particulière les accords et les progrès réalisés au Moyen-Orient dans le cadre du processus de paix et de normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes. L'Équateur appuie fermement ce processus, qui est un exemple pour le

règlement d'autres problèmes, peut-être moins complexes. Il condamne en même temps les activités de groupes extrémistes qui, recourant au terrorisme, cherchent à empêcher la consolidation de la paix dans cette région importante du monde.

C'est avec un enthousiasme particulier que nous mettons l'accent sur la réintégration de l'Afrique du Sud au sein de l'organisation mondiale. Avec la victoire sur l'apartheid se termine une des batailles les plus longues et les plus difficiles qu'ait dû livrer l'Organisation.

En même temps, nous tenons à réaffirmer notre profonde préoccupation devant la poursuite des affrontements ethniques et religieux dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. L'Équateur appuie les démarches entreprises au niveau international en vue de trouver une issue politique qui permette de mettre définitivement fin à la tragédie en Bosnie-Herzégovine.

Mon pays voudrait maintenant lancer un appel à la communauté mondiale pour qu'elle déploie une action humanitaire généreuse en faveur des victimes au Rwanda.

On a assisté dernièrement à une prolifération des missions de maintien de la paix des Nations Unies. L'effort international dans ce domaine, même avec tous ses défauts, est louable, mais nous pensons que l'Organisation devrait essentiellement adopter des mesures préventives pour s'attaquer aux causes profondes des conflits interethniques, civils et internationaux et, en même temps, venir à bout de l'injustice, du manque d'équité dans les relations économiques et commerciales et de la survivance de préjugés et de haines ancestrales. La voie de la paix passe donc par la mise en place de programmes destinés à venir en aide d'urgence et par des mesures pratiques, aux nations les plus touchées par la faim et la misère; cette voie passe aussi par une prompte révision des programmes de coopération et par un travail plus fécond de la part des institutions spécialisées du système des Nations Unies, pour favoriser le développement d'une véritable culture de paix et de respect du droit d'autrui.

L'obligation fondamentale de l'ONU, je dirais même sa véritable raison d'être, n'est pas seulement le maintien de la paix et de la sécurité internationales mais l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des populations, seule base solide du développement et du progrès.

Je pense qu'il est temps que l'Assemblée adopte des résolutions pragmatiques, de façon à consacrer moins

d'argent à la paperasserie et à la bureaucratie et davantage pour les missions techniques et culturelles et les programmes concrets destinés aux populations ayant le plus de problèmes et aux zones touchées par la guerre, la peste ou la famine.

L'Équateur a plaidé pour la solution de la complexe crise haïtienne conformément aux principes de la non-intervention et du règlement pacifique des différends et avec la participation de tous les secteurs de la société haïtienne, dans le plus grand respect des droits de l'homme et compte tenu des résolutions pertinentes de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation des Nations Unies.

L'Équateur souhaite que la démocratie s'installe définitivement en Haïti dans les plus brefs délais. Il s'engage à fournir tout l'appui diplomatique et politique possible à la réalisation de cet objectif. En même temps, il souhaite participer aux activités humanitaires qui ont été entreprises pour aider à la reconstruction de l'économie haïtienne une fois rétabli l'État de droit.

Par ailleurs, l'Équateur forme des vœux pour que les entretiens cubano-américains se poursuivent dans le même esprit constructif et de bonne volonté. Nous souhaitons ardemment que la nation cubaine soeur puisse se réinsérer totalement dans les plans de coopération de l'hémisphère; pour cela, il lui faudra avancer résolument sur la voie de l'élargissement et du renforcement de la démocratie et du pluralisme; par ailleurs, il conviendra, en même temps, de mettre fin au blocus unilatéral auquel Cuba est soumise depuis de nombreuses années.

Animé par son désir constant de contribuer à la création d'un climat de paix, de compréhension et de coopération entre les peuples, l'Équateur s'efforce de trouver un moyen de régler son contentieux séculaire avec le Pérou et de raffermir les liens d'amitié et de coopération entre les peuples équatorien et péruvien. Comme je l'ai dit précédemment, l'Équateur accorde une attention très particulière, dans le cadre de ce processus, à l'intervention de Sa Sainteté le pape, en vue d'un règlement définitif du problème en suspens, étant donné l'autorité morale dont jouit Sa Sainteté, autorité reconnue par nos deux peuples.

Nos deux pays se rendent compte un peu plus clairement chaque jour que la voie du développement consiste à travailler ensemble et fraternellement. Nous voulons approfondir et élargir une communauté d'intérêts vigoureuse, qui procurera à nos deux peuples des avantages réciproques et en fera les associés efficaces de leur développement commun.

Toutes les nations représentées à l'Assemblée sont appelées à construire un monde meilleur, libéré des spectres de la guerre, de la faim et de la destruction de l'environnement. Puisseons-nous, par notre travail, relever ce défi historique!

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Namibie, S. E. M. Theo-Ben Gurirab.

M. Gurirab (Namibie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation namibienne, je souhaite vous féliciter de votre élection unanime au poste de Président de l'Assemblée générale lors de sa quarante-neuvième session. En tant que distingué diplomate et haut fonctionnaire jouissant d'une riche expérience, vous amenez à ce poste un grand acquis de sagesse, d'excellence et d'énergie. La Côte d'Ivoire et la Namibie ont maintenu des rapports étroits d'amitié et de coopération. À titre personnel, je suis fier de votre élection brillante et je vous offre mes meilleurs voeux.

Au cours de son mandat, votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, a introduit des mesures pratiques visant à améliorer les travaux de l'Assemblée générale et à continuer de promouvoir nos efforts communs en faveur de la paix, du partenariat, du développement et de la prospérité. Nous l'en félicitons.

M. Boutros Boutros-Ghali, notre illustre Secrétaire général, a toujours eu beaucoup de pain sur la planche au service de notre Organisation et de sa Charte. En outre, il n'a cessé d'intensifier ses inlassables efforts en faveur de la paix et de la sécurité mondiales, et, ce qui n'est pas de moindre importance, du développement et de la gestion régionale des conflits et de leur règlement. Le rapport du Secrétaire général intitulé «Un Agenda pour le développement» est un complément important et opportun de l'«Agenda pour la paix». Ensemble, ces documents renforcent la résolution 48/165 de l'Assemblée générale sur la «Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat». Je peux assurer le Secrétaire général de l'appui de la Namibie dans l'exercice de son mandat.

Au lendemain de notre indépendance, le Gouvernement et le peuple de la Namibie ont unanimement estimé que la décolonisation de notre pays n'était pas complète, car des parties de notre territoire national continuaient d'être sous occupation coloniale. En 1991, de cette tribune, j'ai lancé un appel à la communauté internationale, en particulier aux membres du Conseil de sécurité, pour qu'ils honorent leur

engagement, collectivement et individuellement, en assurant la réintégration rapide de Walvis Bay et des îles au large de la côte à la Namibie, conformément à la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Depuis cet appel, j'ai tenu la communauté internationale au courant des négociations menées à cette fin entre les Gouvernements de Namibie et d'Afrique du Sud. En 1992, j'ai fait rapport sur la création de l'Autorité administrative conjointe et, l'année dernière, j'ai annoncé la date convenue pour la réintégration.

C'est avec fierté et satisfaction que j'informe enfin l'Assemblée générale et l'ensemble de la communauté mondiale que le 1er mars 1994, Walvis Bay et les îles au large de la côte ont été réintégrées à la Namibie. La résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité a ainsi été pleinement mise en oeuvre. En l'occasion émouvante, mais solennelle, du deuxième anniversaire de l'indépendance de la Namibie, M. Sam Nujoma, Président de la Namibie, a déclaré avec fierté qu'enfin Walvis Bay et les îles au large de la côte ont été libérées à jamais et réintégrées à la Namibie, et il a remercié le peuple de l'Afrique du Sud du rôle qu'il a joué dans ce processus. Une foule énorme et bruyante de Namibiens et d'amis de l'étranger qui s'étaient réunis pour l'occasion ont confirmé cette vérité par leurs clameurs de joie. La diplomatie a fini par triompher de la confrontation.

Je tiens à dire officiellement la gratitude de la Namibie au Secrétaire général, ainsi qu'aux Secréaires généraux de l'Organisation de l'unité africaine et du Commonwealth, aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), aux États de première ligne, ainsi qu'à nos nombreux autres amis qui ont appuyé et encouragé la Namibie dans ce processus de négociation.

À ce stade, je souhaite rappeler ce que j'ai dit alors, à savoir qu'une solution réussie de cette question non seulement devrait permettre de consolider la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, mais également créer des débouchés considérables pour l'intégration économique, l'édification de communautés et de prospérité dans la région de la SADC. De nouvelles perspectives en matière de commerce, de transports et de communications seront ouvertes partout en Afrique australe. Et cela encouragera davantage le libre mouvement des biens et services et de personnes dans la région. Walvis Bay complétera de façon importante les autres ports dans la région.

C'est un truisme de dire que la paix, la démocratie, la stabilité politique et un bon gouvernement font partie des piliers essentiels du développement. La région de l'Afrique

australe présente un bon exemple du passage de la guerre, des conflits, de la déstabilisation économique, de l'instabilité politique, de la désintégration sociale, et de la suppression et du rejet des droits de l'homme, à la nouvelle situation de paix, de démocratie, de stabilité, de coopération régionale et d'espoir en un avenir plus prospère pour nous tous. L'ancienne Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a cherché vigoureusement à s'opposer aux tentatives de déstabilisation et de subversion des pays de la région par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud. Les États de première ligne ont également poursuivi, avec vigueur et détermination, la lutte pour la libération, la paix, la stabilité politique, la démocratisation, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme. Maintenant, avec l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud et l'installation du premier gouvernement démocratiquement élu, la lutte pour la liberté et l'émancipation politique en Afrique australe a été couronnée d'une gigantesque victoire.

Le peuple d'Afrique du Sud a enfin triomphé du système d'apartheid. L'inauguration historique du Président Nelson Mandela, le 10 mai 1994, a marqué une victoire pour l'humanité tout entière et apporté au peuple sud-africain sa récompense pour les sacrifices indicibles qu'il a dû consentir. La communauté internationale, et notamment les pays et les peuples de l'Afrique australe, a célébré cet événement joyeux, convaincue que la paix s'était enfin instaurée dans notre région. Nous, en Namibie, sommes particulièrement heureux d'accueillir la nouvelle Afrique du Sud au sein de la communauté des nations. Tout comme nous avons lutté ensemble durant l'époque de l'apartheid, nous comptons sur un partenariat renforcé pour le développement et la prospérité de notre peuple et de notre région.

Le temps de la reconstruction et de la coopération économique dans la région est enfin arrivé. Nous sommes convaincus que la transformation, en 1992, de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe en Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) consolidera davantage la coopération économique régionale et le développement dans son ensemble pour la prospérité de tout notre peuple.

Cela servira véritablement d'élément fondateur extraordinaire qui favorisera la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine, notamment dans les domaines du commerce interafricain, des investissements, de l'édification des capacités et de la mise en valeur des ressources humaines. Dans ce contexte, la Namibie se félicite de l'annonce faite hier à Washington par le Président Clinton, à savoir que le Gouvernement des États-

Unis apportera une contribution financière importante à la reconstruction et au développement de l'Afrique du Sud et d'autres pays de la région. C'est une bonne nouvelle pour nous d'apprendre qu'un ami de l'Afrique, l'Ambassadeur Andrew Young, coordonnera ce programme.

J'aimerais mentionner ici la récente et toute première rencontre entre les Ministres des affaires extérieures de l'Union européenne et de la SADC, qui a eu lieu à Berlin le mois dernier. Cette rencontre historique a amené l'interaction et les relations de coopération entre les deux régions à un niveau politique et économique plus élevé.

Les quatre dernières années ont vu surgir dans toute l'Afrique un processus caractérisé par des élections libres et honnêtes, une démocratie multipartite, la protection des droits de l'homme, la liberté de la presse, la primauté du droit et des économies de marché. Ce processus s'est engagé dans une direction précise et a donné des résultats positifs en Afrique australe et dans d'autres parties de l'Afrique. En 1989, des élections fructueuses sur l'indépendance ont eu lieu et se sont traduites par l'établissement d'une Namibie libre et indépendante en 1990. En 1991, des élections démocratiques ont été tenues en Zambie; en 1992, des élections libres et honnêtes ont été organisées en Angola, mais l'UNITA a malheureusement refusé d'en accepter les résultats et a repris les combats; le Lesotho a tenu des élections démocratiques multipartites en 1993; et, cette année, l'Afrique du Sud et le Malawi ont vécu des transformations démocratiques. En octobre, le Botswana et le Mozambique seront le théâtre d'élections démocratiques. Des élections démocratiques multipartites présidentielles et législatives sont prévues en Namibie en décembre prochain. De même, des élections démocratiques multipartites en Tanzanie et des élections générales au Zimbabwe se dérouleront en 1995. Cela signifierait que la démarche d'approfondissement de la démocratisation, de la paix, de la prospérité et d'un véritable partenariat dans la SADC sera fortement favorisée.

Dans le nouvel ordre mondial résultant de la fin de la guerre froide et de la victoire enregistrée par les forces de libération, les États de la ligne de front ont décidé que le moment était venu de se transformer en un mécanisme de consultations politiques, de règlement des conflits, de paix et de sécurité dans la région de la SADC. Le nouvel organe qui est présentement mis sur pied a pour but d'améliorer le mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le règlement des conflits et le maintien de la paix, et il agira principalement en tant qu'instrument politique et de sécurité de la SADC elle-même. Les pays de la SADC, par l'intermédiaire de ce mécanisme, se sont engagés à défendre

et à protéger l'ordre constitutionnel et la primauté du droit. Grâce à leur vision commune de la paix et du développement, un groupe d'étude composé de trois chefs d'État a récemment réussi à contrer pacifiquement la tentative de renversement du Gouvernement démocratiquement élu du Lesotho. Il s'agissait d'une importante première mise à l'épreuve, et les dirigeants de la SADC ont été à la hauteur de la situation et ont désarmé ce qui aurait pu être une situation explosive dont les conséquences auraient été graves pour toute la région.

L'Afrique se doit de remporter d'autres succès analogues, grâce à des initiatives régionales concertées, dans d'autres situations conflictuelles qui prévalent au Rwanda, au Burundi, au Libéria, en Somalie, au Soudan et ailleurs. Évidemment, nous nous félicitons des efforts sérieux qui sont déployés par des États africains voisins relativement à chacun de ces foyers de tension. À cette fin, l'Afrique et la communauté internationale doivent toutes deux répondre favorablement aux appels de contributions lancés en faveur du Fonds de l'OUA pour la paix. En Namibie, nous croyons que, lorsqu'ils disposeront de ressources financières et humaines adéquates, M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, et son personnel seront en mesure de mettre en oeuvre rapidement les décisions pertinentes prises lors des sommets successifs des dirigeants africains.

En Angola, nous espérons fermement que les longues négociations en cours à Lusaka aboutiront à une conclusion imminente et satisfaisante. Le Gouvernement et le peuple namibiens attendent effectivement le règlement fructueux de ce conflit sanglant. Dans la mesure de leurs possibilités, le Gouvernement et le peuple namibiens continueront à jouer un rôle constructif pour faire accélérer ce processus. La déclaration faite la semaine dernière, de cette tribune, par le Ministre des affaires extérieures de l'Angola a démontré à nouveau la souplesse et la véritable bonne volonté du Gouvernement angolais de parvenir à un règlement pacifique dans l'intérêt de la population angolaise souffrante. L'UNITA, il est regrettable d'avoir à le dire, continue d'entraver les progrès et de faire la guerre. Il faut l'amener à tenir compte des avertissements urgents lancés par le Conseil de sécurité. Entre-temps, l'ONU doit demeurer prête à accroître son personnel présent en Angola dès qu'un cessez-le-feu sera rétabli. Les missions de maintien de la paix toujours plus nombreuses de l'ONU ont besoin d'un solide appui financier pour que la paix puisse être instaurée et préservée. J'exhorte donc les États Membres de notre Organisation à entendre l'appel lancé par le Secrétaire général dans son dernier rapport en faveur d'un financement adéquat pour les opérations de maintien de la paix.

M. Touré (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

La Namibie est très encouragée par la conclusion récente d'un accord entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République de Cuba sur les questions d'immigration. Nous espérons sincèrement que la signature de cet accord marquera le début de négociations sérieuses visant à résoudre tous les aspects de leur différend de longue date, dans l'intérêt de la paix, du commerce, du développement et du bon voisinage. J'ai lancé le même appel l'année dernière ici, et les événements récents me permettent d'espérer. La Namibie entretient des relations amicales et fructueuses avec les deux pays. C'est dans cet esprit que nous préconisons le rapprochement entre eux.

Nous estimons que dans le domaine des élections et dans celui de la gestion de l'État, la participation du peuple est une condition préalable au développement et à la prospérité. Cependant, lors de son accession à l'indépendance, la Namibie a hérité d'une économie double qui était basée sur une distribution inégale de la richesse et la disparité des revenus résultant de l'apartheid. Voilà pourquoi les revenus de la majorité de la population sont bien en dessous de la moyenne nationale. Pour corriger ces déséquilibres, le Gouvernement a mis en oeuvre des politiques économiques prudentes visant à améliorer la vie de la majorité des Namibiens. La direction est claire, bien que la route qui nous attend soit jonchée d'embûches. Toutefois, je dois dire que la volonté et la détermination du Gouvernement de réussir ne peuvent être mises en doute.

En 1991, la Namibie a demandé à bénéficier du statut de pays le moins avancé pour corriger les déséquilibres dans le domaine de l'éducation, des soins de santé, du logement et de l'emploi. L'Assemblée générale, qui nous a accordé une assistance spéciale d'une ampleur comparable à celle dont bénéficient les pays les moins avancés sans toutefois nous accorder leur statut, nous a néanmoins permis de jeter les bases de la reconstruction de nos structures économiques et sociales.

En dépit des grands efforts déployés par le Gouvernement dans ces domaines critiques, des déséquilibres persistent dans notre société. Les chiffres provisoires de l'enquête actuellement menée au plan national concernant le logement, les revenus et les dépenses pour l'exercice 1993-1994 mettent clairement en évidence la distribution inégale des revenus. Utilisant la consommation privée des foyers comme indice, des estimations préliminaires montrent que la consommation de 50 % des foyers les plus pauvres équivaut à environ 13 % de la consommation totale, tandis

que celle des foyers les plus riches — 10 % — équivaut à 33 %.

Le faible taux d'alphabétisation, le faible niveau de l'industrie de fabrication et la distribution extrêmement inégale des revenus sont le résultat d'une inégalité sociale institutionnalisée depuis très longtemps. Ces séquelles économiques et sociales de l'ancien ordre de l'apartheid continuent d'entraver les efforts de développement déployés par le Gouvernement. Conformément à notre statut actuel spécial, et avec l'assistance de la Banque mondiale, le Gouvernement namibien prépare actuellement une étude des dépenses publiques. Les résultats à ce jour montrent les disparités énormes qu'il y a entre les revenus, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement auxquels j'ai fait allusion antérieurement.

C'est dans ce contexte que la Namibie souhaite lancer une fois de plus un appel aux États Membres de notre organisation pour une prolongation de l'assistance spéciale comparable à celle dont bénéficient les pays les moins avancés, pendant un certain nombre d'années supplémentaires. Cela apportera une immense contribution aux efforts résolus que nous déployons pour améliorer la qualité de la vie des Namibiens désavantagés. Nous remercions les États et les institutions qui ont appliqué la résolution 46/204 concernant l'assistance spéciale accordée aux pays les moins avancés qui renforcera la base que nous avons jetée pour le développement et consolidera davantage notre démocratie.

L'ONU est bien placée pour s'attaquer aux grands problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Son attention ne devrait toutefois pas se limiter aux questions de paix et de sécurité. Les autres questions critiques, la reconstruction et le développement, doivent bénéficier de la même attention sérieuse. Le Sommet mondial pour le développement social, par exemple, doit être une instance qui nous permette de renouveler notre engagement à nous attaquer effectivement aux différents problèmes économiques et sociaux et notre volonté politique pour ce faire. Nous devons revenir de Copenhague pour agir; la communauté internationale aura cette fois-ci besoin de rassembler plus de courage afin de traduire dans les faits les décisions audacieuses que nous prendrons. Il y a un lien entre le Plan d'action et les mécanismes de suivi adoptés à la Conférence du Caire sur la population et les objectifs des Conférences de Copenhague et de Beijing en 1995. Cela exige une coordination plus étroite et plus systématique, de façon que les principes d'économie et d'efficacité soient respectés et les objectifs que nous partageons tous réalisés.

La marginalisation et l'exclusion persistantes des femmes de nombreuses sphères de la vie représentent un défi pour nous tous. La plate-forme d'action qui doit être adoptée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing l'année prochaine, doit toutefois assurer la participation pleine et égale des femmes à tous les échelons de la société. La Constitution de la Namibie stipule l'application de mesures résolues et de politiques éclairées afin qu'interviennent des changements positifs dans le domaine du comportement humain.

La Namibie est un membre actif de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud et elle poursuivra la promotion vigoureuse du commerce dans la région de l'Atlantique Sud, y compris le développement des pêcheries et des ressources marines, ainsi que du tourisme sur une base durable. La région de l'Atlantique Sud comprend une grande étendue d'eau, que les pays de la région se sont engagés à maintenir dénucléarisée. De même, les pays africains sont sur le point de signer un traité pour la dénucléarisation du continent.

Au cours des dernières semaines, d'importantes réunions de ministres et de hauts responsables des pays d'Afrique et d'Amérique latine ont eu lieu à Punta del Este, en Uruguay, et à Brasilia, au Brésil, en vue de faire progresser le dialogue et la coopération sur des questions d'intérêt commun. C'est dans cet esprit de coopération Sud-Sud que la Namibie a appuyé la création du Centre Sud, au fonctionnement duquel nous avons déjà apporté une importante contribution.

J'aimerais maintenant exposer la position de la Namibie à propos de la réforme générale des Nations Unies, et notamment la représentation équitable au sein du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres. La Namibie ne croit pas que l'actuel mécanisme de prises de décisions du Conseil de sécurité puisse servir efficacement la communauté internationale au XXIe siècle. Un changement en faveur d'un Conseil plus représentatif en accroîtrait la légitimité, la crédibilité et l'efficacité.

La représentation au Conseil de sécurité doit refléter l'augmentation énorme du nombre de membres de l'Assemblée générale. Selon le principe d'une représentation géographique équitable, l'Afrique a droit à une juste représentation de pas moins de deux sièges permanents au Conseil de sécurité. Pour nous, la réforme du Conseil de sécurité signifie plus que la simple addition de deux membres permanents ou plus, choisis parmi les pays industrialisés. Ce dont on a besoin, c'est de démocratie, de transparence et de franc-jeu. La Namibie réitère sa position,

à savoir que le pouvoir de veto est suranné et non démocratique et devrait être aboli. Par ailleurs, on ne doit pas permettre que l'Assemblée générale perde son autorité, sa compétence et sa pertinence dans le processus de réforme. Au contraire, elle aussi a besoin d'être renforcée sous tous ses aspects.

La Namibie est convaincue que les Nations Unies, et l'Afrique en particulier, doivent faire tout leur possible pour veiller à ce que le peuple du Sahara occidental ne se retrouve seul face à son destin. La décolonisation et l'émancipation politique de l'Afrique ne sauraient être déclarées complètes si ce peuple n'obtient pas lui aussi l'autodétermination, par le biais d'un référendum démocratique, supervisé conjointement par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

En ce qui concerne le différend entre deux de nos estimés amis, l'Inde et le Pakistan, sur la question du Jammu-et-Cachemire, la Namibie les invite instamment à poursuivre le dialogue pacifique et à encourager des négociations bilatérales sans affrontement public.

À propos d'une autre question, il est encourageant à notre avis que la Libye ait accepté la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité et ait déclaré vouloir résoudre la crise de Lockerbie avec les trois puissances occidentales. Le dialogue et la diplomatie devraient ici avoir la priorité.

La Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération aura lieu l'an prochain. La Namibie est l'un des signataires du Traité. Il va sans dire que la Conférence fournira une occasion en or pour l'examen, l'évaluation et la prorogation de ce traité d'importance vitale qui, jusqu'à présent, a contribué à prévenir une guerre nucléaire. Le Zimbabwe a également déposé une proposition que nous appuyons pleinement tendant à demander l'avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur la légalité de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires.

D'autres questions essentielles, telles que le désarmement général et complet, la technologie nucléaire, les zones exemptes d'armes nucléaires et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ont également besoin d'être discutées et réglées. Une fois qu'il y aura consensus sur ces points et sur d'autres qui s'y rapportent, la prorogation du Traité, limitée ou non, pourra être réglée à la satisfaction tant des États nucléaires que des États non nucléaires parties au Traité.

Au Moyen-Orient, le processus de paix continue à prendre de l'élan et à être de plus en plus largement accepté

dans la région et au-delà. Selon nous, l'élément essentiel de ce processus de paix est, et doit rester, le plein exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), processus qui doit mener à une identité nationale totale.

Alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et que nous sommes sur le point d'entrer dans un nouveau millénaire, je terminerai en disant qu'il est temps que le monde fasse son bilan. Les dirigeants du monde d'aujourd'hui appartiennent pour la plupart à une génération qui a été témoin de violents conflits, de la destruction indescriptible des sociétés et des familles, d'espoirs et de rêves brisés. Dans l'ensemble, il est possible d'envisager la paix, bien qu'elle ne soit pas encore assurée dans toutes les régions. Cette vision de la paix prévaut néanmoins sur celle des conflits, et nous devons être déterminés à la défendre. C'est cette vision de la paix que nous devons léguer à la prochaine génération. Tel devrait être le cadeau de notre époque au siècle prochain.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement de transition de l'Éthiopie, M. Seyoum Mesfin, auquel je donne maintenant la parole.

M. Mesfin (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer à l'Ambassadeur Amara Essy mes sincères félicitations à l'occasion de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Son élection est un hommage mérité rendu à sa personne et à son pays, la Côte d'Ivoire. En exprimant notre confiance dans ses talents et sa capacité à conduire la présente session au succès, je tiens à l'assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de sa lourde charge.

Je me joins aux chefs des délégations qui ont pris la parole avant moi pour s'acquitter de la tâche particulièrement agréable de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à la nouvelle Afrique du Sud démocratique. Les événements opportuns qui sont survenus récemment en Afrique du Sud marquent un point tournant de l'histoire de l'Afrique. Ils ont ouvert de nouvelles perspectives de coopération économique fructueuse dans le continent africain et ont permis à la communauté internationale de l'emporter sur le racisme institutionnel.

Cela fait déjà quelques années que la communauté internationale est entrée dans une nouvelle époque relativement exempte de polarisation idéologique. La confron-

tation nucléaire qui a hanté la communauté internationale jusqu'à la fin de la guerre froide est maintenant plus ou moins chose du passé. La fin de la guerre froide a de ce point de vue contribué à la levée du voile opaque qui nous empêchait de percevoir notre interdépendance. Aucun des importants problèmes du monde actuel ne peut être réglé sans une approche qui tienne dûment compte du fait que nous vivons dans un monde interdépendant. Les défis de l'environnement, le problème des changements climatiques, la croissance démographique débridée et les problèmes de croissance économique et de développement, entre autres, sont des questions qui requièrent une coopération accrue entre les États.

Il n'est pas trop tôt pour évaluer dans quelle mesure la communauté internationale a tiré profit des nouvelles occasions, et, comme les principaux obstacles à l'action commune ont été maintenant supprimés, dans quelle mesure le monde a évolué dans son approche des problèmes critiques que nous devons affronter. Certains de ces problèmes n'affectent qu'une partie de l'humanité, mais, en fait, sont directement ou indirectement les problèmes de toute la communauté internationale.

La dégradation des conditions économiques et sociales à laquelle doivent faire face la majorité des peuples du monde en développement et la pauvreté abjecte à laquelle ils sont condamnés sont les défis les plus critiques auxquels le monde doit faire face. Les effets de cette réalité se répercutent dans tous les aspects de la vie internationale, et ils affectent toutes les questions qu'on accepte généralement comme les défis communs de la communauté internationale. Les mesures conçues pour s'occuper des problèmes de paix et de sécurité internationales, d'environnement, de changements climatiques, de croissance démographique et de développement, ainsi que d'une foule d'autres préoccupations connexes, rateront simplement la cible, ou, au mieux, s'avéreront des mesures partielles s'il est permis à la plus grande partie du monde en développement de s'enliser dans la pauvreté et si, par conséquent, le désespoir continue d'être le sentiment dominant des générations actuelles et futures dans le Sud.

En Afrique, par exemple, où une crainte véritable de marginalisation dans la coopération économique internationale est devenue, ces dernières années, le sentiment prédominant, l'explication de l'ampleur, de l'intensité et de la durée des conflits doit être recherchée pour une large part dans le déclin économique soutenu du continent et dans le malaise social et le désespoir qui découlent de cette triste réalité. L'histoire économique de l'Afrique au cours des 20 dernières années est caractérisée par un déclin abrupt. Les

années 80 ont été une décennie perdue, et la première moitié de la décennie actuelle ne s'avère pas meilleure.

Chaque conflit africain se distingue par ses propres caractéristiques locales et extralocales, mais tous, d'une façon ou d'une autre, découlent de situations économiques et sociales humainement invivables qui privent les sociétés de tout espoir et de tout avenir.

Du Libéria à la Somalie et du Rwanda au Burundi, l'Afrique a connu ces dernières années un effondrement virtuel, sous le poids de difficultés économiques et sociales insupportables, non seulement des structures de l'État mais aussi des valeurs traditionnelles et des normes de l'organisation sociale.

Il apparaît vraiment urgent que les Nations Unies, en s'intéressant à des situations de conflit comme celles qui surviennent en Afrique, pensent et agissent en partant du principe que les notions traditionnelles de diplomatie préventive, de maintien de la paix et de rétablissement de la paix, bien qu'importantes, sont insuffisantes pour maintenir la paix et pour la faire durer. L'Agenda pour la paix ne suffira pas s'il n'est pas mis en oeuvre en parallèle avec l'Agenda pour le développement ou s'il n'en devient pas partie intégrante.

Dans notre partie du monde, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a relevé un immense défi en décidant d'accroître sa capacité par le moyen d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. C'est là une mesure importante qui requiert l'aide efficace de la communauté internationale, et nous apprécions à sa juste valeur le soutien que certains pays ont déjà fourni à l'OUA. Mais ne nous faisons pas d'illusions : même si l'OUA dispose des capacités nécessaires pour s'acquitter de son mandat en matière de diplomatie préventive, elle ne sera pas nécessairement capable de progresser suffisamment pour assurer une paix durable sur le continent.

Les Nations Unies et la communauté internationale ne pourront pas faire mieux, à moins que la question des mesures préventives dans les domaines économique et social ne soit examinée avec le plus grand sérieux et à moins que le déclin économique et social de l'Afrique ne soit inversé. En fin de compte, on ne peut dire d'aucun pays africain qu'il soit à l'abri des conséquences politiques et sociales de ce grave déclin économique, qui ne peut être arrêté que par le niveau nécessaire de coopération économique international et de partenariat pour le développement. Cela, soit dit en passant, pourrait aussi être un moyen de stopper et de contenir toutes les formes d'extrémisme.

Il nous semble que c'est seulement en gardant ce qui précède à l'esprit et en reconnaissant la nature très complexe de certaines des situations de conflit en Afrique que les Nations Unies pourront être un facteur efficace pour la paix dans ce continent. Cette approche permettrait également à la communauté internationale d'apprécier pleinement tout mouvement — indépendamment de son ampleur — dans la bonne direction pour le règlement de situations spécifiques de conflit en Afrique. La validité de cette affirmation apparaît très clairement dans la situation en Somalie.

Nombreux sont ceux qui considèrent encore que la situation en Somalie ne s'est pas améliorée et croient que les conditions dans ce pays se sont en fait détériorées. Cette opinion est probablement la principale raison des appels croissants au retrait rapide de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Elle explique aussi vraisemblablement la dernière résolution du Conseil de sécurité sur la Somalie.

La situation en Somalie, et plus particulièrement dans certaines parties de ce pays, est encore de toute évidence loin de la normale, et il ne fait pas de doute que la situation générale dans le pays est très fluide. La frustration de la communauté internationale en ce qui concerne la lenteur du processus de réconciliation nationale et l'absence d'un engagement suffisant de la part de toutes les parties en Somalie envers leur responsabilité de régler leurs propres problèmes aussi rapidement que possible est tout aussi compréhensible, et nous nous en préoccupons également.

Mais le sentiment dominant est que les conditions qui prévalent dans le pays sont dramatiques et que ce qui se passe depuis la fin de l'année dernière ne laisse présager rien de bon. La situation actuelle en Somalie en ce qui concerne tant le niveau des affrontements armés que le dialogue entre toutes les factions somaliennes est bien meilleure qu'elle n'était il y a un an ou même quelques mois, et cela ne peut être sérieusement mis en doute.

Nul ne peut prétendre avoir une solution toute prête au problème de partage du pouvoir en Somalie, qui représente un des principaux obstacles à la réconciliation nationale. L'OUA et les pays de la sous-région ont continué à faire ce qu'ils pouvaient pour aider les Somalis à régler cette question, avec la ferme conviction que la paix et la réconciliation nationale dans le pays devaient être instaurées par les Somalis eux-mêmes et que le rôle des autres parties étrangères au pays, y compris celui de l'ONUSOM, consistait à faciliter ce processus. Nous pensons que cette attitude a été très fructueuse. C'est celle adoptée dès le début par le

Président Meles Zenawi, qui a été chargé par ses collègues de l'OUA de suivre la situation en Somalie.

De son poste de Mogadishu, l'envoyé du Président Meles maintient des contacts étroits avec les diverses factions somaliennes. Nous estimons que la tournure prise par les événements en Somalie est encourageante et que les Somalis sont en train de faire les premiers pas, bien qu'encore hésitants, vers une solution à leurs problèmes. Bien que rien ne garantisse le succès, l'évolution de la situation en Somalie mérite l'appui de la communauté internationale.

L'année dernière, à la même époque, l'ONUSOM était engagée dans de durs combats avec certaines factions somaliennes, et sa présence dans le pays était loin d'y faire l'unanimité. Aujourd'hui, la situation a changé de façon spectaculaire qu'il existe un consensus dans le pays pour que l'ONUSOM reste en place, d'une manière ou d'une autre, jusqu'à ce que la réconciliation nationale ait été réalisée. Il serait alors pour le moins paradoxal que la communauté internationale choisisse maintenant d'abandonner la Somalie au moment, précisément, où la situation est en train de s'améliorer.

Les efforts des pays de la corne de l'Afrique pour trouver une solution aux situations conflictuelles ne se limitent pas à la Somalie. Un peu plus d'un an s'est écoulé depuis que, dans la sous-région, nous avons étendu l'initiative de l'Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD) au Soudan dans le but de contribuer à la solution du conflit prolongé dont il est le théâtre — conflit qui a créé une profonde division dans la société soudanaise et dont les conséquences sur la paix et la sécurité, ainsi que sur le développement économique et social de notre région, sont très graves.

Lors des négociations, l'objectif principal du Comité de l'IGADD a été d'aider les parties à identifier les causes qui ont favorisé la naissance du conflit au Soudan, pays caractérisé par une diversité ethnique, religieuse et raciale, et à y remédier. Conformément aux instructions de nos chefs d'État, le Comité des ministres des affaires étrangères de l'IGADD s'est employé, au cours d'une série de négociations, à aider les parties à réduire leurs divergences de vues sur les origines du conflit et à parvenir à une formule permettant de mettre fin à la crise qui déchire leur pays. Du fait que le processus amorcé par l'IGADD a amené les parties à axer leur attention sur les enjeux cruciaux du conflit, les positions sont maintenant bien définies. Le niveau de polarisation atteint dans ces positions révèle la gravité des causes de ce conflit et explique pourquoi les

pourparlers se trouvent dans une impasse. Ainsi, le processus de paix de l'IGADD est arrivé à un stade où les positions des parties se sont durcies et où les médiateurs doivent maintenant choisir soit d'abandonner leurs efforts, soit de tenter de nouvelles stratégies pour faire face à la crise.

Étant donné cette situation, le Comité ministériel s'est finalement vu contraint de soumettre de nouveau le problème aux chefs d'État du Comité de l'IGADD qui s'est réuni récemment à Nairobi. Les chefs d'État, tout en reconnaissant que le processus de négociation se trouve dans une impasse, ont néanmoins décidé à l'unanimité que la seule solution était de poursuivre les efforts de paix. Ce choix procède essentiellement de la conviction des chefs d'État qu'une crise persistante au Soudan causerait non seulement de nouvelles effusions de sang dans le pays mais serait une grave source d'instabilité dans la sous-région, qui ne pourrait connaître la paix.

À cet égard, la participation de la communauté internationale pour tenter de sortir de l'impasse où se trouve l'initiative de l'IGADD au Soudan ne saurait être sous-estimée. Une solution au problème ne peut venir que de la poursuite des efforts des pays de la région avec l'appui de la communauté internationale.

En Éthiopie, nous avons connu plus que notre part de tragédies liées à des conflits. Plus de trois ans se sont écoulés depuis que la paix a été rétablie dans notre pays après trois décennies de guerre civile et de luttes intestines. Au cours des trois dernières années, le Gouvernement de transition a centré son attention sur trois préoccupations majeures : le rétablissement de la paix et de la stabilité, la démocratisation du processus politique, y compris la création des conditions nécessaires au renforcement de la suprématie du droit et à la mise en place d'institutions démocratiques, la libéralisation de l'économie et la libération du secteur économique du carcan de l'économie imposé à notre peuple par le gouvernement militaire.

Un des aspects exceptionnels du processus de démocratisation en Éthiopie a été la dévolution du pouvoir à toutes les régions du pays. Dans un pays connu pour son excessive centralisation du pouvoir — poussé jusqu'à l'absurde par le gouvernement précédent et principale raison de l'absence de paix en Éthiopie pendant si longtemps —, les nouvelles relations entre le centre et les régions augurent bien de la participation véritable et significative du peuple, et notamment de la base, au processus politique du pays. Lorsque la démocratie aura été jugée pertinente par le citoyen moyen et par la base, nous pensons qu'elle sera

durable car la lutte entre l'autocratie et les formes démocratiques de gouvernement ne sera alors plus une lutte entre des groupuscules élitistes, qu'il s'agisse de militaires ou d'autres secteurs de la société.

Alors que nous approchons de la fin de la période de transition, nous pouvons dire en toute bonne foi que nous avons, dans l'ensemble, atteint les principaux objectifs fixés pour cette période. Il y a trois ans seulement, le nom de l'Éthiopie était associé à l'instabilité politique et à la guerre civile. Aujourd'hui, non seulement l'Éthiopie connaît la paix mais elle est devenue un facteur de paix dans la sous-région et au-delà, comme l'ont si bien démontré les contingents éthiopiens qui ont participé aux opérations de maintien de la paix au Rwanda.

De plus, nous sommes satisfaits du succès des élections tenues récemment pour l'Assemblée constituante, qui se réunira bientôt pour préparer une constitution sur la base de laquelle des élections générales auront lieu pour mettre en place le premier gouvernement jamais élu démocratiquement dans le pays.

Au cours des trois dernières années, en Éthiopie, nous avons beaucoup bénéficié de l'aide généreuse de la communauté internationale, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. Cette assistance s'est manifestée de nouveau lors de la sécheresse qui a, récemment, touché plus de 7 millions de personnes. Grâce à l'assistance de la communauté internationale, au rôle joué par le peuple éthiopien lui-même, et aux mesures efficaces prises en temps voulu par le Gouvernement, les effets d'une sécheresse qui aurait pu causer des pertes de vie énormes, des ruptures et des déplacements comparables à ceux de la sécheresse de 1984-1985, ont été heureusement limités.

Bien que l'Éthiopie commence maintenant à s'assumer, nous ne pouvons prétendre que nous ayons, ne serait-ce que vaguement, commencé à répondre aux principaux défis qui nous attendent encore. Le processus démocratique débutant dans un pays qui n'a pas connu de traditions démocratiques continuera de poser un défi majeur. Mais la volonté politique de solidifier la démocratie au niveau local existera toujours, notamment parce que la survie de pays aussi divers que l'Éthiopie ne peut être assurée que sur la base d'un gouvernement démocratique. Cependant, la clef du succès de la démocratie en Éthiopie, comme dans d'autres pays connaissant la même situation que nous, est la croissance et le développement économiques durables. Les citoyens qui ne voient pas d'avenir pour eux-mêmes ou pour leurs familles ne peuvent guère — et c'est compréhensible — devenir les fondations d'un gouvernement stable,

sans lequel la démocratie n'aura que peu de chance de s'épanouir.

Néanmoins, même sur le plan économique, nous avons fait des progrès notables, et notre coopération avec les institutions financières internationales a été jusqu'ici très encourageante. Mais les défis qui nous attendent sont immenses, et nous continuerons à compter sur l'appui de la communauté internationale pour nous aider à mettre notre pays fermement sur la voie de la croissance durable et du développement.

L'un des principaux résultats positifs de la fin de la guerre froide a été la confiance renouvelée qui a été placée dans les approches multilatérales de règlement des principaux problèmes auxquels est confronté notre monde interdépendant. En tant qu'expression la plus noble du multilatéralisme, l'Organisation des Nations Unies a maintenant une nouvelle chance d'exercer son influence dans le monde et d'être à la tête des efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la paix et du développement. Dans cet ordre d'idées, la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies à tous les niveaux et une plus grande transparence dans les opérations des organes de cette Organisation, y compris celle du Conseil de sécurité et du Secrétariat, figurent parmi les mesures requises qui garantiront que l'ONU pourra jouer dans toute sa mesure le rôle approprié qui devrait lui revenir en tant qu'organisation multilatérale de premier plan, jouissant de la pleine confiance des peuples tant du Nord que du Sud. Pour notre part, nous continuerons à apporter notre contribution et à faire tout notre possible pour aider l'Organisation des Nations Unies à réaliser ses nobles buts et objectifs.

M. Olhaye (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un plaisir et un honneur particuliers que de transmettre à mon frère Amara Essy les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. C'est un ami hautement estimé et apprécié par beaucoup d'entre nous, et nous sommes sûrs que sa vaste expérience diplomatique et politique, assortie de ses qualités avérées de leadership, assureront à cette Assemblée une session très productive et couronnée de succès.

L'Assemblée est également très reconnaissante à l'Ambassadeur Insanally pour la manière exemplaire et habile dont il a mené avec succès les travaux de la quarante-huitième session au cours de sa présidence.

Nous devons également reconnaître la manière dynamique et ingénieuse dont le Secrétaire général a conduit le Secrétariat des Nations Unies au cours de cette période de changements internes et mondiaux profonds. Le fait que les citoyens ordinaires du monde et ses nombreux pauvres trouvent en lui un avocat compatissant et sensible dans les enceintes du pouvoir de l'Organisation des Nations Unies est un grand facteur de stabilisation. Nous lui adressons tous nos vœux de succès dans les efforts inlassables qu'il déploie pour apporter la paix et le développement dans toutes les régions de notre monde troublé.

Alors que notre organisation entre dans sa cinquantième année, un climat de préoccupation règne à l'égard de la situation du monde, de sa population et de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Se fondant sur l'accent mis l'année dernière sur les droits de l'individu, la communauté internationale a étendu son champ de vision pour englober le droit de l'individu à une vie économique et sociale meilleure. La Conférence du Caire sur la population a fait apparaître les pressions que la population exerce sur la croissance économique et le développement et a identifié des domaines d'action précis, assortis de buts et d'objectifs. De son côté, la conférence de Copenhague sur le développement social, qui aura lieu l'année prochaine, étudiera la pauvreté et le chômage généralisés et la question critique de l'insertion sociale. Nous avons fini par comprendre que ces problèmes ne peuvent être résolus isolément par aucun des protagonistes : individus, États, ou même communauté internationale. Ce n'est qu'en coopérant et en oeuvrant de concert pour renforcer les attributions particulières de chacun que nous pourrions commencer à stopper la fragmentation sociale généralisée, les conflits endémiques et le désordre mondial qui menacent notre sécurité et notre avenir. Heureusement, nous avons, en l'Organisation des Nations Unies, quelles que soient ses limitations, une organisation véritablement internationale qui se situe au coeur de toutes ces questions et qu'il suffit d'utiliser et de renforcer convenablement pour inverser ces tendances corrosives.

Alors que nous passons en revue les événements de l'année écoulée à la lumière des triomphes et des tragédies qu'ont connus l'Organisation mondiale et la communauté internationale, l'image qui s'impose est celle de conflits persistants et de pauvreté généralisée. Heureusement, certains points où l'antagonisme ne faiblissait pas, tels que l'Afrique du Sud et la Palestine, ont connu une évolution extraordinaire. L'accord spectaculaire intervenu entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël, négocié entièrement par les Palestiniens eux-mêmes, continue d'être considéré avec étonnement par certains. Il

est vrai que cet accord ne saurait satisfaire tout le monde et que les progrès à venir restent conditionnels, mais après avoir été privés pendant tant de décennies d'un semblant de contrôle sur leur destin et de n'avoir connu que des changements infimes dans leur condition, les Palestiniens ont effectué une première percée réelle vers la création d'un État palestinien. Les efforts d'institutionnalisation démocratique et politique et de perfectionnement administratif, accompagnés par une participation politique généralisée et une dévolution des pouvoirs, évoluent lentement et pourront démontrer à la communauté internationale le niveau de soutien que les Palestiniens accordent à l'orientation que supposent ces accords. L'assistance internationale importante qui a été promise et envisagée pour soutenir la stabilité et le progrès indispensables doit être fournie si l'on veut répondre aux besoins pressants de l'Autorité gouvernementale palestinienne et atteindre les objectifs d'un fonctionnement efficace de l'entité palestinienne.

Les Palestiniens ont souffert longtemps et durement sous une occupation stricte et souvent difficile, victimes de nombreux faux départs et d'illusions perdues. Ils sont désormais engagés sur la voie de l'autodétermination et devraient bénéficier du plein appui de la communauté internationale. Mais l'établissement définitif d'un État palestinien à part entière doit être clair, et toute mesure tendant à transformer les territoires occupés en simples bantoustans «auto-administrés», qui serviraient de réservoir de main-d'oeuvre pour l'économie plus avancée d'Israël, doit être résolument écartée.

Non seulement le continent africain, mais le monde entier doit s'enorgueillir des progrès remarquables accomplis en Afrique du Sud. Sous la conduite inspirante et extraordinaire du Président Mandela, l'Afrique du Sud est devenue pour la communauté internationale un modèle exemplaire de réconciliation nationale et d'unité. Pendant la période récente et dramatique de son histoire, l'Afrique du Sud a également eu la chance de trouver en la personne de M. De Klerk un visionnaire, qui a été conscient du rôle joué par le temps et qui a reconnu la nécessité d'un changement. Certes, il y a eu de nombreux acteurs dans la lutte contre l'apartheid, mais aucun ne mérite plus nos louanges et notre reconnaissance que le peuple majoritaire d'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud doit savoir que l'Afrique, et en fait le monde entier, partage sa joie. Nous ne pouvons qu'inviter instamment le Président Mandela et son pays à continuer d'oeuvrer à la restructuration de l'Afrique du Sud afin qu'elle puisse vraiment retrouver sa grandeur incontestée.

Aujourd'hui, le monde prend conscience avec douleur de la détresse du Rwanda, un pays déchiré par la haine

féroce et l'intolérance et où certains dirigeants étaient résolus à exploiter les divergences ethniques à leurs propres fins. Recourant par tous les moyens à la peur, à l'intimidation et à la propagande, ils sont parvenus à soulever la quasi-totalité d'un peuple contre un autre, jusqu'à ce que le carnage humain qui en a résulté soit tel que l'histoire n'en avait jamais connu de pareil sur une aussi courte période. Encore maintenant, les dirigeants intransigeants de millions de Hutus éprouvés qui arrivent à peine à survivre sur les terres volcaniques du Zaïre oriental ou dans d'autres pays voisins refusent d'admettre le triste sort de leur peuple et l'empêchent par les menaces et la violence de rentrer dans son pays. De tels actes ne peuvent être pardonnés, et les responsables de cet épisode de folie devront être jugés et châtiés. Sinon leur volonté implacable de se réarmer et de retourner un jour sur le champ de bataille laisse présager pour l'Afrique une autre longue nuit d'horreur.

Il est regrettable qu'en ne prêtant pas attention aux signes avant-coureurs de troubles potentiels, et en cherchant à limiter strictement son engagement, l'Organisation mondiale ait laissé passer l'occasion de jouer un rôle déterminant dans la prévention de cette tragédie. Pis encore, les difficultés à mobiliser et à équiper convenablement une force de maintien de la paix des Nations Unies n'ont certes pas aidé à redonner à ceux qui ont fui la confiance nécessaire pour retourner chez eux, et à ceux qui sont restés la confiance nécessaire pour ne pas partir.

Tout cela place le Gouvernement rwandais devant un grave dilemme, qui exige une profonde réflexion. Pour un pays dont près d'un tiers de la population a fui — dans le cas du Rwanda, près de deux millions de gens —, les chiffres sont si élevés et disproportionnés qu'ils privent le Gouvernement d'une grande partie de la légitimité dont il a si cruellement besoin. Des mesures énergiques doivent être prises pour amener ces deux peuples à une véritable réconciliation nationale, avec un gouvernement qui en serait le reflet. Il est certain que l'esprit et l'objectif de l'Accord d'Arusha sont encore plus d'actualité aujourd'hui si l'on songe aux événements qui ont eu lieu.

Il convient de noter également les efforts louables déployés par la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), qui a fait face à une terrible adversité dans une situation de chaos aussi effroyable. Malgré des effectifs réduits, ses tentatives d'alléger les souffrances et de protéger les personnes vulnérables ont incontestablement permis de sauver de nombreuses vies et ont instillé une dose de raison dans un océan de folie. L'instance mondiale devrait s'enorgueillir et se féliciter vivement de ce qui a été

fait par le personnel de la MINUAR et son chef illustre, le général canadien Roméo Dallaire.

Le fait que certains des facteurs à l'origine du chaos au Rwanda se retrouvent au Burundi suscite beaucoup de pessimisme en Afrique centrale. L'augmentation inquiétante des massacres dans ce pays, alliée à une accélération du réarmement, devrait être une source de vive inquiétude pour la communauté internationale. Avec une armée au centre du pouvoir et des armes toutes prêtes à tirer le système gouvernemental et politique ne peut que rester tendu et instable. Toutefois, nous sommes très encouragés par de récentes informations faisant état de l'amorce d'un consensus politique, comme en témoigne l'entrée en fonctions d'un nouveau Président. Il s'agit là d'une évolution positive qui, nous l'espérons, se reflétera dans chacun des aspects de l'activité politique, économique et sociale.

La situation en Angola et au Libéria est tout aussi critique. Ces deux pays s'enlisent dans des négociations destructrices sur fond d'hostilités. Dans les deux cas, la situation humanitaire se dégrade à nouveau et aucun cessez-le-feu n'est en vue; le fusil reste l'argument électoral de prédilection. Heureusement, le Mozambique, lui, s'achemine vers la paix et la mise en place d'un gouvernement national élu, ses dirigeants paraissant vraiment résolus à mettre fin à la situation prolongée et destructrice de conflit et à s'engager, pour la première fois, sur la voie de l'instauration d'un État démocratique, par le biais d'élections nationales, qui auront lieu en ce mois d'octobre.

L'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONU-MOZ) est déterminée à atteindre tous les objectifs et à s'acquitter de toutes les tâches qui lui ont été confiées dans les délais prévus, et elle est confiante dans les chances de succès du peuple mozambicain. Les efforts intenses qu'elle déploie viennent renforcer les efforts du peuple et, ensemble, ils devraient permettre à l'ONU et au Mozambique de remporter un remarquable succès.

En Haïti, l'intervention internationale prévue de longue date, et sanctionnée par la résolution 940 (1994), a eu lieu. Une force multinationale a pris pacifiquement le contrôle du pays, grâce essentiellement à la prudence et aux efforts diplomatiques intenses des États-Unis. Nous nous félicitons que la junte ait admis qu'il n'était pas judicieux de s'opposer au monde et qu'elle ait accepté de quitter le pouvoir afin de faciliter le retour du Président démocratiquement élu, M. Jean-Bertrand Aristide.

Dans un autre domaine, Djibouti continue de déplorer le statu quo dans les discussions bilatérales entre les deux

voisins du Golfe, l'Iran et les Émirats arabes unis, concernant les trois îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa. Il nous paraît urgent de rechercher à nouveau les moyens de régler sérieusement ce différend par tous les moyens pacifiques possibles, y compris en saisissant la Cour internationale de Justice.

La Bosnie demeure un grave foyer de tension internationale. Bien que conscients des lourdes conséquences de leur geste, les Serbes ont rejeté la dernière proposition de compromis du Groupe de contact des cinq nations, qui leur octroie 49 % du pays, dont deux tiers saisis par la force. Dans les semaines qui ont suivi, rien n'a été fait pour punir les Serbes de Bosnie comme on l'avait annoncé. En fait, les Serbes continuent de faire constamment pression sur le Gouvernement bosniaque et l'ONU, en prenant Sarajevo et son aéroport pour cible, en bloquant les convois alimentaires et en étouffant des zones de sécurité comme Srebrenica et Gorazde. Même le «nettoyage ethnique» a repris. On frémit en pensant à ce qui se serait immédiatement produit si le rejet de cette proposition avait été le fait de la partie musulmane.

Cette inaction reflète la réticence flagrante de la communauté internationale à prendre toute initiative concrète contre les coupables, sans parler de les punir. Cela ne peut que les renforcer dans leur intransigeance. Face à des situations complexes, les Serbes réagissent en adoptant une attitude violente et radicale, poussant les pacificateurs à la retraite et aux concessions. On ne peut jamais dire ce qu'ils feront demain, ce qui signifie que la parole donnée aujourd'hui n'a aucune valeur intrinsèque. Avoir récompensé Belgrade par un allègement des sanctions en l'absence d'un accord de paix viable et global ou d'une preuve concrète de bonne foi revient à confondre l'apparence de ce différend familial avec sa réalité, — peut-être parce que celle-ci n'existe pas.

Quel bénéfice peut en retirer le Gouvernement bosniaque, qui a approuvé le plan de paix? Des mesures seront-elles prises en vue de remédier au déséquilibre militaire et démographique excessif? Est-ce que la Serbie-Monténégro va reconnaître la Bosnie au sein de ses frontières actuelles ou accepter de coopérer avec le Tribunal international? En l'absence de tout semblant de règlement ou d'attitude raisonnable, l'action appropriée est de lever l'embargo sur les armes vis-à-vis du Gouvernement bosniaque. Que faire d'autre?

Je voudrais maintenant évoquer la question de la Somalie. Là, le retour à une société civile fonctionnant normalement est encore plus improbable, vu que les

pourparlers effectifs entre factions ont cessé, la sécurité n'est plus assurée, le rêve d'une réconciliation nationale diminue et les Opérations des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) sont concentrées sur le processus de retrait. La seule certitude en Somalie reste l'incertitude politique. En tant que voisin ayant observé et qui connaît trop bien l'histoire mouvementée de la Somalie, Djibouti ne peut qu'être sérieusement affecté par les problèmes persistants et le profond désespoir régnant dans ce pays.

Que faut-il faire? Pendant longtemps, les Nations Unies ont recherché un désarmement volontaire, des conférences de réconciliation nationale, un gouvernement intérimaire, pour arriver enfin, à un gouvernement élu par le peuple. Venant peser sur ce processus, il y a la menace de départ imminent de l'ONUSOM, prévu le 31 mars 1995, au cas où il serait mis fin aux opérations. Bien que nous prévoyions que le peuple aura en fin de compte le dernier mot par le biais d'élections, ce sont actuellement les seigneurs de guerre et leurs factions qui exercent un veto complet. En supposant qu'ils constituent le pouvoir effectif en Somalie, on a consacré un temps considérable à tenter d'obtenir leur accord, dans l'espoir d'atteindre éventuellement le peuple par leur biais. Mais il est clair que les chefs de factions veulent que le processus politique s'arrête avec eux sans passer par le peuple. Ainsi, tout s'arrête à leur niveau et le peuple n'est jamais consulté.

Il est clair que le plan des chefs de factions est d'inciter les Nations Unies à penser que les conditions sont réunies pour un retrait, et ensuite de régler leurs comptes entre eux jusqu'à ce que l'un d'eux sorte victorieux de l'affaire. Mais, pouvons-nous écarter l'éventuel retour, durant ce processus, des conditions de famine et de sous-alimentation que connaissait la Somalie avant l'arrivée des Nations Unies? Quelles seront les conséquences ou implications à court et à long terme de l'abandon de la Somalie dans l'anarchie pour les femmes, les enfants et les innocents en Somalie de même que pour ses voisins, qui subissent déjà un flux incessant de réfugiés? Y aura-t-il un État somalien en fin de compte? La réponse est : peut-être oui, peut-être non. Il est néanmoins difficile d'écarter une évolution positive, aussi lointaine qu'elle puisse paraître à l'heure actuelle.

Il est clair que ce qui manque dans le processus est la voix du peuple dans le choix des leaders et d'un gouvernement légitimes et authentiques, et ce en vue d'en finir avec l'abandon du pouvoir aux bandes armées. Nous devons trouver des voies de permettre au peuple de faire entendre directement sa voix en vue d'aboutir à un gouvernement légitime. Le renforcement de ces mesures serait alors du

ressort de forces importantes des Nations Unies sur place, compte tenu de l'expérience de l'Organisation au Cambodge, au Mozambique et ailleurs. Il est certain que l'idée de quitter la Somalie sans rien laisser en place et avec tant de vies exposées au danger est inacceptable et révoltante, et cela pourrait être interprété comme l'abandon par les Nations Unies d'un «État qui a échoué?». Abandonner une société plongée dans le désordre avant de tenter de la reconstituer en tant qu'entité fonctionnelle constituerait indéniablement un précédent dans l'histoire des Nations Unies et serait certainement très éloigné des promesses, des espoirs et des engagements inscrits dans la Charte.

J'ai brièvement évoqué les situations existant sur un certain nombre de points chauds dans le monde, et il est inquiétant de constater que d'autres régions semblent également prêtes à voir s'accroître les tensions et à exploser. Il en résulte qu'un accroissement des demandes pour une plus grande implication des Nations Unies est tout à fait prévisible, et, une nouvelle fois, la question qui se pose en raison des expériences passées est : l'Organisation peut-elle répondre à cette situation? Nous voyons de plus en plus des forces de maintien de la paix à caractère ponctuel agir avec une insuffisance d'équipement, de logistique, d'information, d'effectifs, de coordination et de communications. Mais il est très difficile d'en blâmer les Nations Unies, vu que les demandes urgentes de l'Organisation en ressources matérielles et humaines ne sont pas satisfaites, ou ne le sont que lentement ou insuffisamment. Ne disposant pas de ses propres forces ou équipements et obligée ainsi de partir de zéro pour chaque opération, l'Organisation a subi des retards qui ont sérieusement entravé une réaction opportune de sa part, aboutissant ainsi à des situations telles que le génocide qui a eu lieu au Rwanda. Cela s'ajoute aux difficultés nées de la diminution constante des ressources.

Ces faits doivent être une source de préoccupation, vu que les Nations Unies seront de plus en plus obligées de limiter leur réaction à des initiatives diplomatiques, comme ce fut le cas en Haïti. Au lieu du maintien de la paix classique, nous connaissons un renforcement d'actions multinationales ponctuelles, de «réponses au coup par coup». Mais cela a ses propres limites, car ce qui nous inquiète, c'est de savoir s'il peut exister une sécurité collective véritable. Si l'action des Nations Unies en matière de maintien de la paix diminue et que nous soyons forcés de compter sur des interventions ponctuelles, il nous faut alors nous interroger sur la manière dont ce genre d'intervention pourra se produire à l'avenir. Dans l'optique de ces tendances qui se développent, les Nations Unies pourraient être contraintes de laisser les conflits évoluer naturellement, comme en Somalie.

Ce que cette situation montre clairement, c'est que les Nations Unies ont besoin d'une force bien entraînée, mobile, en alerte et dotée d'une capacité de déploiement rapide. Le déploiement tardif d'unités sous-équipées en hommes et en matériel, comme cela fut le cas au Rwanda, ne peut pas inspirer confiance. La disponibilité d'une force de réaction rapide pourrait au moins servir dans un grand nombre de situations potentiellement conflictuelles, étant un facteur de dissuasion par le simple fait qu'elle serait en mesure d'agir rapidement.

Il est très courant d'entendre dire ces derniers temps que nous vivons dans un monde international, «un village mondial» dans lequel les nations ne peuvent plus éviter les effets de développements survenus chez leurs voisins ou ailleurs dans le monde. Pour Djibouti, cet argument est particulièrement vrai, vu que nous avons dû affronter résolument les effets des années d'instabilité passée, de guerre et de désintégration nationale à grande échelle dans la corne de l'Afrique, comme c'est le cas à l'heure actuelle en Somalie. Ayant connu l'incursion débilante de milices très armées, puis le coût écrasant de leur démobilisation, le flux de réfugiés dont le coût et les soins ont surchargé nos infrastructures et nos services de santé, d'éducation et d'habitation, la perte paralysante de marchés vitaux pour nos services, comme en Somalie, à quoi sont venues s'ajouter une sécheresse dont on ne voit pas la fin et des épidémies persistantes, Djibouti a été inévitablement et lentement conduit à une croissance et à un développement négatifs durant ces toutes dernières années.

Pourtant, quelle que soit l'ampleur de nos difficultés issues de ces circonstances, Djibouti s'est fermement efforcé de demeurer un État pratiquant le bon voisinage et contribuant, dans la mesure que lui permettent ses maigres ressources, à la stabilité régionale et aux efforts de paix.

En outre, reconnaissant la nécessité d'associer d'avantage le peuple de Djibouti au processus complexe de développement et de gestion, nous avons réorganisé notre structure et nos institutions politiques.

Il demeure toutefois un problème troublant auquel font face Djibouti et d'autres pays comme lui dans le monde. Ce problème est le suivant : la communauté internationale a tendance à négliger des pays qui sont relativement stables, modérés et démocratiques et qui contribuent et participent aux efforts internationaux déployés pour apporter des secours, réduire les tensions et faire cesser les agressions et les conflits. En dépit des fortes pressions exercées sur nos maigres ressources par suite de la présence de réfugiés et des pertes de marché, et malgré nos contributions positives

régulières aux efforts de paix régionaux et internationaux, il semble que le calme et la liberté d'ensemble qui prévalent dans mon pays induisent la communauté internationale à croire qu'il n'existe pas de préoccupations ou de besoins véritablement pressants en matière d'aide. Il arrive, semble-t-il trop souvent, que l'on n'accorde que très peu d'attention à un pays, jusqu'à ce qu'il se trouve dans une situation réellement désespérée et près de l'effondrement, ou encore qu'il soit considéré par la communauté internationale comme une nouvelle source de danger pour la paix et la sécurité, ce qui le rend alors admissible à recevoir une aide. Cela n'a pas beaucoup de sens et ridiculise même les mesures préventives qui sont souvent mentionnées mais rarement mises en pratique. Nous méritons mieux, mais nous demeurons assez confiants que nos efforts et nos besoins pressants de ressources vitales seront reconnus par nos amis et nos partenaires de développement.

Djibouti et tous les pays de la corne de l'Afrique ont subi les ravages de phénomènes naturels destructeurs, qui dépassent de beaucoup notre capacité individuelle de leur faire face. C'est le cas de l'expansion inexorable du Sahara vers le sud ou des graves conditions de sécheresse entraînant la famine qui sévissent dans la corne. Dans l'ensemble, on estime que 20 millions de personnes dans 10 pays sont menacées par le dessèchement des terres agricoles, l'assèchement des rivières et les épidémies. En anticipation d'une éventuelle famine massive résultant d'un manque de pluie et d'eau, des stocks alimentaires avaient été constitués, mais ils ont été pratiquement épuisés par suite de situations d'urgence survenues ailleurs, comme au Rwanda. Un climat persistant de désespoir et d'appréhension règne maintenant sur les pays de la corne, et son caractère urgent mérite de recevoir l'attention immédiate de la communauté internationale.

En plus des difficultés provenant de causes naturelles, des pays ont aussi souvent à faire face à des forces sociales sur lesquelles ils exercent peu de contrôle. Les politiques macro-économiques nationales suivies dans de nombreux pays industrialisés pour combattre l'inflation ou équilibrer les paiements internationaux ont souvent des effets rigoureux sur la demande pour les produits du tiers monde et sur les prix des produits de base. Il en résulte, comme le dit un analyste, des termes de l'échange qui sont fréquemment en baisse, des taux d'intérêt en forte hausse, une diminution des exportations, des augmentations massives des déficits des comptes courants ainsi que des paiements en remboursement de la dette et pour les intérêts, toutes choses qui surviennent alors que l'aide et les autres entrées de capitaux diminuent. Des contraintes découlant de paiements extérieurs, en particulier, ont eu une incidence sur

les niveaux de production nationale dans les secteurs industriels et agricoles, et parfois même sur la production destinée à l'exportation, ce qui entraîne inflation, crises financières aiguës et dette croissante.

De nombreux pays du tiers monde n'ont tout simplement pas la capacité économique et la souplesse voulues pour réagir à court terme. À long terme, tous doivent bénéficier d'une cohérence et d'une efficacité accrues du système économique international. Il est clair que le système économique et financier mondial a besoin de beaucoup plus d'ordre, de prévisibilité, de coordination et d'équité.

Dans cette optique, j'estime qu'il est nécessaire d'aborder à nouveau la question de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes, notamment les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale liées particulièrement à la question vitale des activités opérationnelles pour le développement, ainsi que l'important rôle de coordination de l'Assemblée générale. En sa qualité d'organe le plus véritablement représentatif des peuples et des États du monde, l'Assemblée générale doit revenir à son rôle initial tel qu'il a été envisagé par les États Membres fondateurs et défini dans la Charte. Elle doit davantage assumer un rôle dirigeant en matière de stratégie, de politique globale et d'examen, de critique et d'approbation du fonctionnement de l'ensemble du système.

De même, en opposition à l'extrême décentralisation qui prévaut dans le cadre des institutions et des activités économiques de l'ONU — chacune formant une entité distincte, souvent en désaccord avec les autres —, nous devons aussi redonner au Conseil économique et social le rôle qui lui avait initialement été conféré par la Charte, soit celui de conseil de sécurité économique. Le Conseil économique et social doit demeurer prêt à entendre et à traiter les préoccupations de l'Afrique, dont la participation efficace et bénéfique au Conseil et à ses organes subsidiaires ne doit pas être entravée. À ce sujet, nous nous sommes félicités du rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour le développement», qui a fourni l'occasion de procéder à un examen détaillé des problèmes économiques et sociaux du monde, notamment en Afrique. Les préoccupations de développement de l'Afrique ont été bien explicitées dans la résolution 48/214 de l'Assemblée générale, qui porte sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui pourra, nous l'espérons, servir de base sur laquelle la communauté internationale sera à même d'agir solidairement pour mobiliser de nouvelles ressources supplémentaires pour régler les

problèmes pressants des démunis. Car si nous voulons aborder de façon constructive les questions de développement, de croissance économique et de formulation de systèmes macro-économiques internationaux véritablement avantageux, nous devons commencer à prendre les mesures d'édification de la confiance qui rapprocheront le Nord et le Sud et renforceront le concept de partenariat.

Dans le domaine de la sécurité collective, la nécessité impérieuse se fait encore sentir d'élargir le Conseil de sécurité et de le rendre plus transparent et plus démocratique en procédant à l'accroissement du nombre de ses membres et en le rendant davantage responsable devant

l'Assemblée générale. Il devrait y avoir des réexamens périodiques de la structure et des fonctions du Conseil, selon l'évolution de la situation internationale. Une représentation géographique plus équitable est indispensable, de même qu'une augmentation de la représentation permanente des pays en développement.

La séance est levée à 19 h 15.